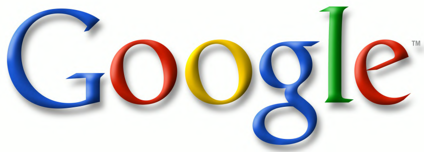




CATALOGUE

DES

ALSATICA

DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE

OSCAR BERGER-LEVRAULT

CINQUIÈME PARTIE

ADMINISTRATION CENTRALE DU BAS-RHIN

(RÉVOLUTION FRANÇAISE)



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

—

1886

72 7726-129

NOTE

—

ADMINISTRATION CENTRALE DU BAS-RHIN.

Parmi les nombreuses publications sorties des presses de notre Maison, aucun ouvrage n'a présenté de difficultés analogues à celles que nous avons rencontrées pour le classement du Recueil des *Délibérations de l'Administration centrale du Département du Bas-Rhin,* qui comprennent la série des Délibérations émanées de l'Autorité supérieure du Bas-Rhin à partir du mois de Juillet 1789 jusqu'à la fin de l'an VIII.

Les Délibérations de l'Administration centrale du Bas-Rhin sont (ainsi que je l'ai indiqué) la suite, spéciale pour ce département, du Recueil des Ordonnances d'Alsace, imprimées également dans le format in-4°, avec une disposition typographique qui se rapproche très sensiblement de celle admise pour les *Délibérations* pendant la période de 1790 à 1792, sauf que le papier qui a servi pour le tirage des Ordonnances est d'une qualité supérieure.

Nous passons des Ordonnances des Intendants aux Délibérations de la Commission intermédiaire provinciale d'Alsace dont la première connue est en date du 19 novembre 1788. Ces délibérations étaient exécutoires dans l'Alsace entière, et la dernière connue, 25 juin 1790, nous conduit à la séparation des deux départements du Rhin, qui part de Juillet 1790.

Pour la période de 1789 à an VIII, la qualification officielle de l'autorité supérieure du Bas-Rhin a varié à plusieurs reprises. On rencontre successivement :

Directoire du département du Bas-Rhin, depuis Juillet 1790 jusqu'au 13 Brumaire an II.

Commission provisoire du département du Bas-Rhin, du 14 Brumaire au 4 nivôse an II.

Directoire du département du Bas-Rhin, du 5 Nivôse an II jusqu'au 30 Brumaire an IV.

Administration centrale du département du Bas-Rhin, depuis le 1er Frimaire an IV jusqu'au 30 Ventôse an VIII.

Préfecture du département du Bas-Rhin, depuis le 1er Floréal an VIII.

Transitoirement, on trouve en outre :

Conseil général du département du Bas-Rhin (octobre et novembre 1790 ainsi qu'en 1792 et 1793). Pendant ses réunions, le Conseil général fonctionnait conjointement avec le Directoire.

Commission provisoire du département du Bas-Rhin, en Brumaire et Frimaire an II.

On peut remarquer dans le Bas-Rhin, comme dans d'autres départements, la tendance du Conseil général à s'emparer du pouvoir exécutif en annulant l'action du Directoire. (Voyez la Délibération du 2 décembre 1790. — Décret du 5 novembre.)

La liste ci-après des Membres successifs du Directoire et de l'Administration centrale du Bas-Rhin nous paraît présenter un certain intérêt :

Juillet 1790.

Poirot, Président ; Zaepffel ; Auger ; Weitersheim l'aîné ; Zeis ; Kuhn ; Belling ; Kentzinger ; Weinborn ; de Schauenburg, Procureur-général-syndic.

Novembre 1790. (*Conseil général.*)

Poirot, Président ; Kellen ; Millet ; d'Elvert ; Mathieu ; Math. Zaeppfel ; Belling ; Demeuré ; Lacombe ; Stackler ; Zeis ; Lambert, Kayser ; Ditterich ; Kentzinger ; Keppler ; Reiss ; Weitersheim l'aîné ; Zaepffel fils ; Schaeffer ; Ostertag ; Neef ; Horrer ; Ostermann ; Buchholtz ; Doyen ; Mandel ; Auger ; Weinborn ; Krentz ; Hermann ; Wilhelm ; de Schauenburg, Procureur-général-syndic.

Janvier 1791. (*Commissaires du Roi.*)

Dumas ; Hérault ; Foissey.

Mars 1791.

Jacques Brunck, Président ; Joseph-Armand Delvert ; Jean-Amable Doyen ; Joseph Lambert ; Philippe Ruhl ; Joseph Wilhelm ; Maximilien Keppler ; Jacques Mathieu, Procureur-général-syndic.

Juin 1791.

Ignace Kuhn est nommé Administrateur.

Septembre 1791.

Victor Broglie, Président ; Ignace Kuhn ; Jean-Amable Doyen ; Louis Kauffmann ; Alexis Gloutier ; Jean-Frédéric Burger ; Antoine Louis ; Elie Stoeber ; Jean-Daniel Braun ; Xavier Levrault, Procureur-général-syndic.

Juillet 1792. (*Conseil général.*)

Jean-Daniel Braun, Président ; Kuhn ; Kauffmann ; Coulmann ; Ostermann ; Kuhn ; Siedel ; Buchholtz ; Schoell ; Neef ; Ammel ; Mathieu ; Schertz ; Siegrist ; Stoeber ; Louis ; Albert ; Neumann ; Ulrich ; Mahler ; Salzmann ; Bertrand ; Gloutier ; Roederer ; Lehn ; Xavier Levrault, Procureur-général-syndic.

Août 1792. (*Conseil général.*)

Jean-Daniel Braun, Président ; Antoine Louis ; Jean-Frédéric Burger ; Antoine Dessoliers ; Salzmann ; François Neumann ; Bertrand ; Laurent ; Stempffel ; Didier ; P. F. Monet ; Kamm fils ; Elie Stoeber ; Sarez ; Engel ; Edelmann ; Graffenauer ; André ; Bentabole, Procureur-général-syndic.

22 Août 1792.

Jean-Daniel Braun, Président ; Antoine Louis ; Jean-Frédéric Burger ; Elie Stoeber ; Cl. Hilaire Laurent ; P. F. Monet ; François Dessoliers ; P. Neumann ; P. Bentabole, Procureur-général-syndic.

Septembre 1792.

Jean-Daniel Braun, Président ; François Dessoliers ; Jean-Frédéric Burger ; Elie Stoeber ; François Neumann ; Antoine-Joseph Dorsch ; F. Antoine Sidel ; Antoine Teterel ; Frédéric-Charles Greuhm ; Pierre-François Monet, Procureur-général-syndic.

Décembre 1792.

Jean-Daniel Braun, Président ; Jean-Frédéric Burger ; Louis Wangen ; Kœnig ; Charles Popp ; Antoine Teterel ; F. Edelmann ; Louis Kauffmann ; Elie Stoeber ; Frédéric-Charles Greuhm ; P. F. Monet, Procureur-général-syndic.

Janvier 1793.

Rosat, Administrateur en remplacement de Kauffmann ; J. François André, Procureur-général-syndic en remplacement de P. F. Monet.

6 Octobre 1793.
Burger, Wangen et Kœnig destitués et remplacés par Nestlin; Neumann et Anstett.
, Brumaire an II. (*Commission provisoire.*)
Mougeat, Président; P. Neumann; Anstett; Nestlin; Antoine Teterel.
Frimaire an II.
Mougeat, Président; Saget; Jacquy; L. Judée; Carey; Wagner; Rivet; Ulrich.
Prairial an II.
Rivet; Mougeat; Saget; Jacquy; Wagner; Carey; Gillier; Ulrich.
Brumaire an III.
Menoth cadet, Administrateur en remplacement de Gillier.
Pluviôse an III.
Braun, Président; Koch; Thomas Wachter; Wild.
Frimaire an IV.
Camille Barbier, Président; Treiber; Liechtle; Hübschmann; Lentz; Férat, Commissaire provisoire.
Pluviôse an IV.
André, Commissaire du Directoire en remplacement de Férat.
Pluviôse an V.
C. Barbier, Président; Frantz; Ostermann; Hübschmann; Sadoul; André, Commissaire du Directoire.
Thermidor an V.
Keppler, Administrateur en remplacement de Frantz.
Brumaire an VI.
Cunier, Président; Heydenreich; Grinnuer; Gottekien; Bertrand; André, Commissaire du Directoire; Christiani, Commissaire du Directoire.
Floréal an VI.
Grimann, Président; Bertrand; Kugler aîné; Gottekien.
Germinal an VII.
Carondelet, Administrateur en remplacement de Kugler.
Prairial an VII.
Bertrand, Président; Burger; Gottekien; Heydenreich; Birnbaum; Fels, Commissaire du Directoire.
Ventôse an VIII.
Burger, Président; Gottekien; Frantz; Démichel; Ostermann; Metz, Commissaire du Gouvernement.

Les fonctions de Vice-Président étaient exercées à tour de rôle par les différents Administrateurs.

Nous constatons pour l'an II un roulement analogue quant à la Présidence.

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX.

Hoffmann, Juillet 1790 à Vendémiaire an II.
Camille Barbier, Vendémiaire an II à Frimaire an IV.
Fiesse, Frimaire an IV à Pluviôse an VI.
Christiani, Pluviôse à Fructidor an VI.
Bottin, Fructidor an VI à Prairial an VII.
Christiani, Prairial à Thermidor an VII.
Bottin, Thermidor an VII à Floréal an VIII.
Christiani, Secrétaire général de la Préfecture, à partir de Floréal an VIII.

A partir de l'an IX, nous trouvons :

Recueil des Actes de l'Autorité publique dans le département du Bas-Rhin. 3 volumes in-8°. An IX et an X.

Recueil officiel des Actes de la Préfecture du département du Bas-Rhin. 68 volumes in-4°, numérotés de IV à LXXI. An XI jusqu'au .. août 1870.

Les Délibérations de l'*Administration centrale* ont été imprimées sous différentes formes.

I. *Édition principale.*
Français et allemand. **In-quarto.**

II. *Édition annexe.*
Français seul. **In-quarto.**

III. *Édition par extraits.*
Français et allemand. **In-octavo.**

IV. *Édition par extraits.*
Allemand. **In-octavo.**

V. *Tirages isolés.*
Français et allemand. **In-folio.**

VI. *Affiches.*
Français-allemand. **Formats divers.**

Pour la période d'Octobre 1790 jusqu'en Avril 1792, il existe en outre une publication absolument parallèle que Heitz n'a pas mentionnée et dont je ne soupçonnais même pas l'existence en publiant, il y a trois ans, la première édition de mon Catalogue.

C'est le Recueil des *Arrêtés de promulgation du Tribunal civil du District de. . . . . . .*

Ces arrêtés forment un double emploi complet et absolu avec les Délibérations de l'Administration centrale et je ne saisis pas le motif qui a pu provoquer leur publication. On le comprendrait de suite si les Tribunaux se bornaient à promulguer des décrets rentrant dans l'ordre judiciaire, mais tel n'est pas le cas. Les deux Administrations, dont les attributions sont cependant bien différentes, promulguent identiquement les mêmes Décrets et des Décrets de toute nature.

Cette publication était faite en vertu du Décret des 2-5 novembre 1790 relatif à la Promulgation des Lois et qui porte :

« Les transcriptions et publications des lois faites par les Corps administratifs, par les Tribunaux et par les Municipalités, sous quelque titre « et sous quelque forme que l'adresse leur en ait été faite, sont tous de « même valeur.

« Ces lois sont obligatoires du moment que la publication en a été faite, « soit par le Corps administratif, soit par le Tribunal d'arrondissement, « sans qu'il soit nécessaire qu'elle ait été faite par tous les deux. »

Comme application de ce Décret, chaque administration nous paraît être tentée d'affirmer son existence, sans se préoccuper du double emploi et de l'augmentation des frais qui en résultaient forcément. Nous verrons du reste qu'un même Décret a été quelquefois promulgué en outre par les Directoires de District.

Nous ne pouvons pas encore établir le parallélisme absolu, le double emploi évident, attendu que, pour le moment, nous ne connaissons aucune collection complète des deux Recueils, mais on peut admettre le double emploi complet et absolu.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les Décrets promulgués par les Tribunaux de District et dont nous n'avons pas encore les numéros correspondants de promulgation par l'Administration centrale pour arriver à la conviction qu'ils ont été forcément promulgués aussi par cette dernière Administration.

Il résulte d'une étude attentive des deux Recueils que la composition est identiquement la même. L'arrêté de promulgation seul est différent.

Prenons comme exemple le décret du 8 avril 1792 :

« Délibération du Directoire du Département du Bas-Rhin, du 19 avril « 1792, l'an IV de la Liberté.

« Vu la Loi du 8 avril 1792, relative aux biens des Émigrés ; ensemble « les réquisitions du Procureur-général-syndic ;

« Les Administrateurs, composant le Directoire du Département du Bas-« Rhin, ont arrêté que ladite Loi serait consignée dans ses registres, im-« primée dans les deux langues, lue, publiée et affichée partout où besoin « sera, adressée aux Directoires des Districts, et par eux envoyée à toutes « les Municipalités du Département, pour que consignation en soit égale-« ment faite dans leurs registres, et pour qu'elles tiennent la main à son « exécution, affiche et publication. »

(*Suivent les signatures.*)

Nous trouvons d'autre part pour les Tribunaux de District :

« Lues, publiées et transcrites par le Tribunal du District de « ouï et ce requérant le Commissaire du Roi, pour être exé-« cutées comme lois du Royaume. Ordonnons que copies d'icelles, dûment « collationnées par le Greffier, imprimées dans les deux langues, seront « envoyées dans tous les cantons ressortissant nuement au Tribunal, pour « y être pareillement lues, publiées, affichées et exécutées. Enjoint aux « Juges de paix sur les lieux d'y tenir la main, et d'en certifier le Tribunal « dans la huitaine. Fait à au Tribunal du District, « le mil sept cent quatre-vingt....

« Collationné. »

Les différentes indications demeurées en blanc étaient remplies à la main et les numéros signés par le Président du Tribunal du District.

Il y avait donc un premier tirage portant l'Arrêté de promulgation du Directoire du Bas-Rhin, remplacé ensuite, sans autre modification dans la composition, par l'Arrêté de promulgation pour les Tribunaux des cinq Districts du Bas-Rhin (Strasbourg, Haguenau, Saverne, Barr et Wissembourg) en vue du second tirage à fournir.

Cette même composition était ensuite imposée en colonnes, pour constituer les Affiches qui portaient de nouveau l'Arrêté de promulgation du Directoire, mais il n'y avait absolument aucun changement dans la composition proprement dite, sauf la modification nécessaire pour constituer l'en-tête d'une Affiche.

Presque toutes les Délibérations ont été reproduites par voie d'affiche et cette reproduction est prescrite par le texte même. Les différentes éditions se composent de Cahiers séparés, ayant chacun sa pagination spéciale. A partir de l'an IV, ces cahiers portent un numéro d'ordre qui est celui de la Délibération, mais les Délibérations n'ayant pas toutes été imprimées, ces numéros ne permettent pas de constater si les séries sont complètes.

Pour l'édition principale in-4°, je connais jusqu'ici 2,800 numéros environ.

Les cahiers eux-mêmes ont tantôt une pagination unique, tantôt une pagination distincte pour chacune des deux langues.

J'ai constaté avec certitude l'existence de l'*Édition annexe* donnant le *français seul.*

En effet, dans deux liasses de Délibérations non reliées j'ai remarqué entre autres :

1° Une délibération du Directoire du 10 Juin 1793, promulguant le Décret du 23 Mai 1793, relatif à la division en Coupures des 701,800 livres en Assignats de la création du 7 mai 1793.

Édition principale : Français-allemand.

Un cahier comprenant :

1° Une feuille entière (extérieure), dont les quatre premières pages comprennent les pages 1 à 4 du texte français numérotées naturellement 1 à 4 et dont les quatre dernières pages comprennent les pages 3 à 6 du texte allemand, numérotées 9 à 12.

2° Une demi-feuille (intercalaire) comprenant les pages 5 et 6 du texte français et les pages 1 et 2 du texte allemand, numérotées 7 et 8.

Édition annexe : Français seul.

Un cahier composé d'une feuille entière portant, pages 1 à 6, le texte français au complet. Les pages 7 et 8 sont restées en blanc.

Les pages 5 et 6 du texte français ont donc pris la place précédemment occupée par les pages 3 et 4 du texte allemand, numérotées 9 et 10.

2° Une délibération du Directoire du 14 Juin 1793, promulguant le Décret du 3 Juin 1793, relatif aux Citoyens appelés à remplir les fonctions de Juré d'accusation.

Édition principale : Français-allemand.

Une feuille entière dont les quatre premières pages portent le texte français et dont les pages 5 à 7 comprennent les trois pages du texte allemand. La page 8 est en blanc.

Édition annexe : Français seul.

Une demi-feuille portant les 4 pages du texte français, numérotées 1 à 4.

Les pages 3 et 4 ont donc pris la place précédemment occupée par la troisième (fin) du texte allemand et par la page restée en blanc.

3° Une délibération du 20 Mai 1793, promulguant le Décret du 16 Mai 1793, relatif à l'exécution de toutes les mesures et de toutes les dispositions arrêtées, soit par le Comité de salut public, soit par le Conseil exécutif provisoire.

Édition principale : Français-allemand.

Une feuille entière dont les quatre premières pages reproduisent le texte français et les quatre dernières pages portent les quatre pages de texte allemand, numérotées de 5 à 8.

Édition annexe : Français seul.

Une demi-feuille comprenant les quatre pages du texte français, numérotées de 1 à 4.

Ces trois exemples suffisent pour établir d'une manière incontestable l'existence de l'édition reproduisant le français seul. Il est évident qu'après le tirage de l'édition principale, français et allemand réunis, les formes ont quitté la presse pour être réimposées en vue du tirage de l'édition *français seul.* Je n'ai pas encore pu m'assurer si toutes les Délibérations ont été reproduites de cette façon. Lorsque le texte français de l'édition principale donnait lieu à des formes complètes, on a pu continuer le tirage de l'édition *français seul,* sans relever les formes de presse.

Le point de départ de ma collection personnelle a été constitué par le produit de deux acquisitions faites : l'une, à la vente de Charles Bœrsch, d'un recueil supposé complet; l'autre, à celle du docteur Eissen, d'un lot de pièces d'importance égale.

La réunion des lots Bœrsch et Eissen représente à peine le cinquième des numéros connus et ne m'a produit que dix cahiers en *duplicata*, ce qui prouve que chacun d'eux ne formait que la moitié d'une ancienne collection.

J'ai ajouté le contenu de trois volumes factices existant de longue date dans nos archives de famille et grâce à sept années de recherches, j'ai pu réunir un nombre assez important de cahiers qui me manquaient encore.

J'ai vérifié de plus les recueils qui existent aux Archives de la Mairie et à la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg; revu, en outre, une collection spéciale et restreinte qui se trouve au Grand-Séminaire de Strasbourg, et recueilli, enfin, de précieux renseignements dans la bibliothèque de M. J. Degermann, de Sainte-Marie-aux-Mines, l'un de nos plus sérieux collectionneurs alsaciens.

Le résultat de cet examen d'ensemble a triplé le nombre des Délibérations mentionnées dans la première édition de mon Catalogue, et je suis arrivé en même temps à la certitude que toutes ces données réunies ne suffisent pas encore pour établir la série bien exacte des Délibérations, dont il n'existe à ma connaissance, même aux Archives départementales, aucune collection absolument complète.

Les bibliothèques des villes de Haguenau, Saverne et Schlestadt ne possèdent pas davantage cette collection et elle n'est mentionnée dans aucun des inventaires récents des Archives des différentes communes du Bas-Rhin, qui en ont cependant toutes reçu un exemplaire lors de sa publication.

Une disparition aussi complète d'un recueil qui a cependant été tiré à 600 exemplaires est presque inexplicable. J'ai toutefois pu constater qu'on a mis en vente, il y a trente ans environ, plusieurs collections complètes de cet important Recueil, mais j'ignore ce qu'elles sont devenues.

Nos anciens Registres d'imprimerie établissent la publication de cahiers en assez grand nombre qui n'ont jusqu'ici pas été retrouvés.

Je fais en conséquence appel au concours des collectionneurs d'Alsatica, et les prie de me signaler, d'après les exemplaires des Délibérations qu'ils possèdent, toutes les lacunes de mon Catalogue. Leur concours, s'ils veulent bien me le donner, me sera précieux, et j'espère qu'il me mettra à même d'établir une Table des matières irréprochable pour un Recueil d'un si haut intérêt pour la reconstitution d'une partie importante de l'histoire du Bas-Rhin.

Je rappellerai ici que le Recueil des Délibérations de l'Administration centrale du Bas-Rhin comprend deux parties très distinctes :

1° Les Délibérations portant simplement promulgation des Lois et Décrets édictés par le Gouvernement français (Louis XVI, Assemblée nationale, Convention, etc.).

La Série complète de ces Lois et Décrets se trouvant dans l'édition originale sortie de l'Imprimerie nationale, leur réimpression pour le Bas-Rhin n'aurait qu'un intérêt historique relativement accessoire, s'il n'importait pas de connaître, dans certains cas, la date à laquelle ces lois sont entrées en vigueur dans le département. — Cette date donne quelquefois lieu à des observations intéressantes; ainsi le Décret du 28 juillet 1791, réglementant la couleur des affiches, n'a été promulgué dans le Bas-Rhin que le 24 février 1792; et c'est seulement le 1er Ventôse an II (19 février 1794)

qu'a été promulgué dans ce département le Décret du 7 septembre 1793 ordonnant l'arrestation des sujets anglais et la confiscation de leurs biens en France.

La date, placée *hors texte,* est celle du Décret, tandis que la date qui se trouve à la suite du texte est celle de la Délibération ou Arrêté de promulgation pris par l'Administration centrale du Bas-Rhin.

J'ai dû remanier complètement l'ordre de classement adopté pour ma première édition, qui plaçait *à la suite du texte* la date des Décrets.

Si mon ordre de classement primitif avait été maintenu, j'aurais été obligé d'imprimer une seconde fois et fort inutilement, tous les Décrets promulgués par les Tribunaux de District, tandis que j'en constate l'existence, d'une manière bien simple, par l'adjonction des lettres **T. D.**

2° Les Délibérations autonomes et *spéciales au Bas-Rhin,* prises par l'Administration centrale de ce département.

Celles-ci ont un intérêt historique absolu, puisqu'on ne les retrouverait pas dans la Collection générale des Lois et Décrets valables pour toute la France. — Je me bornerai à citer :

L'arrêté du 26 juillet 1791, défendant de prier pour les Princes étrangers possessionnés dans le Bas-Rhin ;

La proclamation du 27 février 1793 adressée aux citoyennes de Strasbourg et du Bas-Rhin ;

L'arrêté du 11 juin 1793, portant défense de correspondre en langue hébraïque.

Pour un certain nombre de Délibérations, je n'ai pu indiquer qu'une date approximative. Ce sont celles dont je connais l'existence par nos anciens Registres d'imprimerie, mais dont je n'ai pas rencontré jusqu'ici les numéros imprimés.

Pendant l'an VI, la traduction en allemand des Lois et Arrêtés du Directoire exécutif se faisait généralement *à Paris,* contrairement aux habitudes précédentes, et F. G. Levrault en constatait le fait sur les numéros sortant de ses presses pour ne pas en assumer la responsabilité.

En voici un exemple. Je le prends dans l'article I de l'Arrêté du 1er Messidor an VI.

Texte français.	*Traduction de Paris.*
Les ouvrages de joaillerie dont la monture est très légère, et contient des perles ou pierres fines ou fausses, des cristaux, dont la surface est entièrement émaillée, ou enfin qui ne pourraient supporter l'empreinte des poinçons sans détérioration, continueront d'être seuls dispensés de l'essai. et du paiement des droits de garantie, qui a remplacé ceux de contrôle et de marque des ouvrages d'or et d'argent.	Die Juwelirer-Arbeiten, die nur leicht mit ächten oder falschen Edelsteinen oder Perlen besetzt sind, und deren Oberfläche ganz emaillirt ist, oder die endlich den Aufdruck der Stempel ohne Beschädigung nicht aushalten könnten, sollen allein von der Probirung und der Zahlung der Garantie-Gebühre, welche die Controle und das Zeichnen der Gold- und Silber-Arbeiten ersetzt, befreit sein.

Je ne connais pour le moment aucun exemplaire de l'édition allemande des *Bulletins de la Convention nationale,* Nos 32 à 206, mentionnée à la page 17 de la Première partie de mon Catalogue.

J'ignore, en conséquence, si la composition allemande du Recueil des Délibérations du Directoire du Bas-Rhin a été utilisée en partie pour l'impression de ces Bulletins.

Notre correspondance constate que la publication a eu lieu après entente préalable avec le Directoire du département.

Octobre 1886.

OSCAR BERGER-LEVRAULT.

ADMINISTRATION CENTRALE DU DÉPARTEMENT
DU BAS-RHIN

Paraissant par cahiers et numéros séparés.

F. G. Levrault. — In-quarto.

DÉLIBÉRATIONS AUTONOMES.

1790.				Pages.
Juill.	26.	Opposition aux Baillis et Officiers de justice.		6
	30.	Ecclésiastiques émigrés du District de Wissembourg.	×	4
	—	Adresse du Directoire au nom de tous les membres du Département du Bas-Rhin, aux Communes de ce Département.	×	8
Août	5.	Rectification d'une traduction fautive des Lettres patentes des 26 mars et 9 mai. AFF.		
	17.	Défense de rouir du chanvre dans les eaux courantes.		4
	20.	Poursuite et saisie de deux imprimés allemands.		6
	21.	Continuation provisoire des fonctions des Baillis et Juges seigneuriaux.		6
Sept.	3.	Défense de tirer dans les cours et enclos des habitations.	×	4
	11.	Regrets au sujet des pertes éprouvées par les Gardes nationales de la Meurthe et de la Moselle, qui ont combattu à Nancy. AFF.		
	16.	Ordre aux Municipalités de faire établir dans la quinzaine leurs comptes jusqu'à la fin de 1789. AFF.		
	18.	Défense d'employer pour ramoner les cheminées d'autres personnes que les ramoneurs reconnus experts. AFF.		
Oct.	6.	Rappel des décrets prohibant l'exportation des grains. 21 septembre 1789. Libre circulation des grains à l'intérieur et défense de les exporter. 17 octobre 1789. Arrêté de la Commission provinciale d'Alsace, relatif à la circulation des grains. 27 novembre 1789. Les Grains et Farines saisis en contravention appartiendront pour deux tiers à ceux qui auront fait la saisie et la dénonciation.		20
	7.	État nominal de tous les citoyens actifs.		4
Nov.	2.	Instruction aux Municipalités du Bas-Rhin quant à leurs devoirs. (8+8)	O	16
	5.	Courte instruction pour le renouvellement des Municipalités. (6+6)	×	12
	11.	C. G. — Les cheminées à la campagne devront être ramonées au moins deux fois par an.		4

1791. Pages.

Juill. 12. Situation du département et opposition faite par le cardinal de Rohan et son clergé. 19

13. Défense aux Receveurs et Collecteurs de donner du numéraire contre des assignats. 4

Arrestation des vagabonds. 4

16. Mise en activité de la garde nationale du Bas-Rhin. 4

18. Rôles de recouvrement pour la moitié des impositions de 1790. 6

21. Adresse du Directoire du département du Bas-Rhin, réuni au Directoire du district de Strasbourg et au Conseil général de la Commune de ladite ville, à l'Assemblée nationale. F : II+5. O ×

26. Défense de prier pour les princes étrangers possessionnés dans le Bas-Rhin. 4

28. Défense de rouir le chanvre dans les eaux courantes. 4

Août. 4. Paiement des secrétaires, clercs, etc., des ci-devant baillis. 4

Les ecclésiastiques n'ayant pas encore prêté serment, mais non remplacés, ne sont pas tenus de se rendre à Strasbourg. (3+..) × 7

9. Les soldats du régiment suisse de Vigier ont le droit d'assister aux séances des sociétés qui s'assemblent paisiblement à Strasbourg. F : 4.

9 août. Lettre de M. Gelb, commandant les troupes de ligne dans les Départemens du Rhin.

30 juillet. Lettre de la République de Fribourg adressée au Lieutenant-colonel du régiment de Vigier.

11. Quiconque troublera la liberté des enchères devra être poursuivi. AFF.

23. Ordre aux Municipalités de fournir dans la huitaine l'état des Gardes nationales volontaires. AFF.

30. Modèle de sceau ou cachet uniforme et dépourvu d'armoiries pour les communes. 4

Sept. 23. Les citoyens de Strasbourg peuvent destiner un édifice à l'exercice d'un culte religieux quelconque, à charge d'en faire la déclaration à la Municipalité. AFF.

Oct. 19. Violences exercées par les émigrés sur les François appelés par leurs affaires à traverser le Rhin. F : 18.

18 octobre. Adresse à l'Assemblée nationale transmettant un procès-verbal des violences constatées.

Nov. 19. C. G. — Ferme volonté du Roi de défendre la sûreté de l'Empire ainsi que les Lois et Copie de ses proclamations. (10+11) 21

29. Contraintes à décerner contre les communes en retard de paiement. 6

Déc. 7. Registres pour inscription sur la liste du Jury. 8

9. Organisation des compagnies de gardes nationales. 11

1792. **Pages.**

Mai 21. Détails préliminaires sur les événemens qui ont eu lieu à Neuf-Brisack les 4, 5, 6 et 7 juin 1792. Signé: Victor Broglie. F : 18.

14 C. G. — Adresse du Conseil général du Bas-Rhin. La patrie est en danger. (? 15 juillet.) × 8

24. Lettre du maréchal Luckner, pour hâter le rassemblement des secours. × 4

Juill. 7. Le Serment fédératif sera prêté dans toutes les Communes par les Gardes nationales. AFF. ×

28. C. G. — Réquisition de 7,000 volontaires pour la défense des frontières. 8

29. C. G. — Liste par commune des volontaires appelés à marcher. (8+8) O 16

Août 1. C. G. — Approvisionnement de siége pour Strasbourg, Landau et Fort-Louis. 4

— C. G. — Adresse relative à l'appel aux armes. O 8

4. C. G. — Mesures à prendre vu l'état de guerre du département. 8

6. C. G. — Mise en réquisition du sixième des habitants des communes. 4

13. C. G. — Interdiction des rassemblements et coalitions. 4

15. C. G. — Invitation à servir dans les troupes à cheval ou à fournir des chevaux. 4

Adresse du Conseil général du Département du Bas-Rhin, du Conseil général du District et du Conseil général de la Commune de Strasbourg, réunis, à leurs Concitoyens relativement aux événements de Paris. 4

17. Obstacles apportés par les gardes nationaux au service des douanes. 4

18. Extrait du Procès-verbal des séances du Conseil général du département du Bas-Rhin, du 13 août 1792. F : 11. ×

Séance des Conseils généraux du département, du district et de la commune de Strasbourg, du 14 août 1792.

Séance du Conseil général du Bas-Rhin du 15 août 1792.

Séance du Conseil général du Bas-Rhin du 16 août 1792.

Séance des Conseils généraux des Départemens, District et Municipalité de Strasbourg, du 16 août 1792.

Défense réitérée de faire rouir les chanvres dans les eaux courantes. AFF.

21. *Comm. Ass. Nat.* — Suspension et remplacement de divers membres du directoire et du conseil général. AFF.

C. G. — Réintégration de fusils dans les arsenaux de Strasbourg. 7

28. C. G. — Suspension des administrateurs du district de Haguenau. 7

1792. Pages.

Août 31. C. G. — Remise aux municipalités des registres paroissiaux. 4

Acquittement du canon dû par les fermiers des biens des émigrés. AFF.

— Proclamation du Conseil général du Bas-Rhin au sujet des événemens du 10 août. AFF.

— Paiement en assignats du quart de la solde des troupes. F : 4.

Sept. 3. Appel aux Citoyens pour la défense de la Patrie. AFF.

5. Remplacement de 57 Gendarmes nationaux. AFF.

7. Les Gardes nationales devront prêter, sur la réquisition qui leur en sera faite, main-forte aux gendarmes nationaux. AFF. ×

12. C. G. — Prestation de serment des membres du conseil général. O 7

13. C. G. — Suspension des administrateurs du district de Benfeld. 7

17. La commune de Matzenheim se charge de la réparation des routes de son arrondissement. AFF.

18. Règlement pour les réquisitions de voitures et chevaux. 7

19. C. G. — Dénonciations concernant le salut de la Patrie et Comité de surveillance de quatre Membres pris dans le Conseil général. 8

28. C. G. — Fermeture des églises desservies par les prêtres insermentés. 4

Oct. 5. Fixation du prix du sel. 4

6. C. G. — Suspension des administrateurs du district de Wissembourg. 4

11. État des approvisionnements en foin et paille. 4

22. C. G. — Pétition des citoyennes de Strasbourg demandant des armes. 4

Nov. 2. C. G. — Arrestation et transport au chef-lieu du district des émigrés rentrés. 4

Adresse du Conseil général au sujet de la circulation des assignats. 4

Paiement par les citoyens de la religion de Moïse du traitement des rabbins. 4

C. G. — Adresse relative au refus des assignats. 4

13. Formalité pour la délivrance des certificats de résidence. 4

Déc. 5. Approbation de l'ordre de travail de Bella, régisseur des biens de Darmstadt, etc. 4

6. Ouverture des registres pour l'inscription des gardes nationaux. 4

12. C. G. — Arrestation des prêtres insermentés. 4

1793. **Pages.**

Déc. 19. C. G. — Comité pour la réception des dons patriotiques. F : 4. 8

27. Délivrance de 70,000 quintaux de sel aux magasins de Strasbourg et de Haguenau. 4

29. *Dép. Conv.* — Livraisons à faire par les fermiers de l'ordre de Malte, etc. 4

Réquisition des Députés à la Convention, Commissaires aux armées du Haut et Bas-Rhin, des Vosges et de la Moselle. ✕ 4

31. C. G. — Ordre de compléter dans la quinzaine le contingent des volontaires. 6

C. G. — Suspension des instituteurs n'ayant pas prêté serment. 8

1793.

Janv. 7. Établissement d'un rôle des personnes recevant des secours. 4

11. *Dép. Conv.* — État des questions auxquelles le Directoire du Bas-Rhin est invité de fournir des réponses le plus tôt que possible. 17 janvier. AFF.

15. Fermiers de l'ordre de Malthe et de l'ordre teutonique. AFF.

21. C. G. — Surveillance des déserteurs des armées étrangères. 4

400,000 livres à distribuer en secours aux fédérés. (1+1) 2

24. *Dép. Conv.* — Suspension et remplacement de divers membres de l'Administration du Bas-Rhin. 24 janvier. AFF.

30. Les charrons sont invités à venir travailler à Strasbourg. 4

Fév. 4. *Repr. Peuple.* — Défense de stipuler deux prix différens en assignats ou en espèces sonnantes. 4 février. (4+4) ○ 8

6. C. G. — Résidence des déserteurs étrangers. 4

11. *Comm. Conv.* — Lettre adressée par Couturier et Dentzel, Commissaires de la Convention, à la Municipalité de Strasbourg. ○ 8

16 février. Lettre de Couturier et Dentzel au Conseil général de Strasbourg.

12. *Dép. Conv.* — Suspension et remplacement des Administrateurs du District de Benfeld. 19 février. AFF.

19. C. G. — Bœufs destinés aux places fortes. ○ 8

27. Proclamation aux citoyennes de Strasbourg et du Bas-Rhin. 27 février. ○ 8

Mars 10. Déclarations par les fermiers des biens à bail. ✕ 4

11. C. G. — Adresse à la Convention nationale relative à Dietrich. (F : 2)

13. Arrestation des Volontaires qui ont quitté leurs drapeaux sans congé. ○ 4

1793. Pages.

Mars 14. Adresse aux citoyens pour compléter le recrutement. 8

20. C. G. — Ordre aux fermiers de déclarer les fermages et canons des biens nationaux et d'émigrés. 4

28. Envoi des volontaires aux Chefs-lieux de leurs Districts. 8

Avril 10. Ordre de saisir toutes lettres et paquets suspects venant de l'étranger ou de l'intérieur. AFF. ×

— Les citoyens de la Petite-Pierre, Lichtemberg, Fort-Vauban, Sélestadt et Strasbourg devront se pourvoir de vivres en cas d'un siège. AFF.

14. Nomination de Commissaires pour suivre les opérations relatives à la formation de la matrice des rôles. (7+..) × 14

17. *Comm. Conv.* — Proclamation des Représentans de la Convention dans les Départemens et Armées du Rhin, Vosges et Moselle aux Citoyens de ces Départemens, promulguant le Décret des 8 et 11 avril 1793, concernant le commerce de l'argent. 12

18. Appel aux citoyens pour élever les enfans trouvés. ×

24. Ordre aux communes de compléter au 5 mai 1793 leur contingent pour le recrutement. 6

Mai 1. Mesures pour faire arriver dans les magasins militaires les Grains provenant des fermages des biens nationaux et sequestrés. 8

14. *Repr. Peuple.* — Biens, fruits, cens et rentes des Émigrés ou Princes possessionnés dans le Bas-Rhin. 27 mai. 8

23. *Repr. Peuple.* — Mode d'Achat des Subsistances pour les Magasins militaires de l'armée du Rhin. 29 mai. 8

Juin 1. Établissement d'un état de tous les employés et agens civils et militaires. AFF.

3. Fournitures de voitures pour le transport des fourrages. 7

5. Maximum du prix des grains pour Mai 1793 (4+4). 8

7. C. G. — Arrestation de divers citoyens de Strasbourg comme suspects d'incivisme, d'aristocratie et d'intrigues. ×

11. C. G. — Défense de correspondre en langue hébraïque. 4

13. Délibération des trois Corps administratifs du département du Bas-Rhin, du District et de la Municipalité de Strasbourg réunis avec les Représentans du peuple, députés aux Départemens et armées du Rhin, portant que le numéraire sera exclus du commerce. 4

19. *Repr. Peuple.*—Révision du maximum du prix des grains. 8

20. C. G. — Interdiction de l'arrestation des suspects par les Municipalités. 4

22. Lettre du citoyen Dentzel, Député du Bas-Rhin à la Convention, adressée à la Commune de Strasbourg. 6 juillet. × 8

23. Nomination de Commissaires dans les cantons dont les habitans sont entachés de fanatisme ou d'aristocratie. 12

1793. Pages.

Juin 28. C. G. — Expulsion des vagabonds. 4

— Fabrication de faux Louis-d'or par Frédéric-Guillaume, Roi de Prusse. AFF. —

Juill. 5. Instruction pour la révision générale des matrices de rôles. 16

16. Livraison de 8000 quintaux de grains dans les magasins de la République.

18. Annulation de la Délibération de la Commune de Strasbourg qui a illégalement ordonné l'exécution de la loi du 27 juin 1793 et des articles X et XI de l'arrêté du 9 juillet ordonnant le recensement général des votes à la Maison commune. AFF. ×

27. Défense d'acheter aux troupes les vivres et fourrages de l'étape. 4

28. C. G. — Ordre de fournir 8,000 quintaux de grain jusqu'au 12 août 1793 et de constituer l'approvisionnement de siège de Strasbourg. 8

29. C. G. — Défense de correspondre avec l'étranger. 4

31. Les citoyens qui refuseront ou déprécieront les assignats seront traduits au Tribunal criminel. AFF.

Août 1. Mesures diverses de sûreté publique. × 8

3. Ordre d'exécuter sans le moindre retard l'arrêté du 28 juillet 1793, relatif à la livraison de grains pour Strasbourg. AFF.

5. Les cultivateurs devront fournir deux boisseaux par arpent ensemencé de méteil. AFF.

8. Quantités de foins à fournir par les communes du Bas-Rhin. (8+8) 16

14. C. G. — Défense de vendre des assignats contre du numéraire. 8

Répartition du contingent de 550 hommes de cavalerie fixé par la Loi du 27 Juin 1793. 8

17. C. G. — Tous les citoyens de la première classe de réquisition sont appelés au service. *Repr. Peuple.* 17 août. AFF.

22. Proclamation de Michaud, Ruamps et Borie, représentans du Peuple, et du général Landremont, appelant les républicains aux armes. AFF. ×

23. Ordre d'accélérer, surtout dans le District de Haguenau, la livraison des grains mis en réquisition. AFF.

24. Mesures pour la conservation et la surveillance de l'approvisionnement de siège de Strasbourg. AFF.

27. Les Commissaires nommés pour opérer la levée des citoyens, se transporteront dans les Communes suspectes de rebellion. 4

28. Le Contingent de fourrages du Bas-Rhin est fixé à deux quintaux par arpent de foins ou trèfles. 4

1793. Pages.

Sept. 1. Maximum du prix des denrées de première nécessité. (4+4) 8

9. Délibération des Conseils généraux du Bas-Rhin, du District et de la Commune de Strasbourg pour la levée en masse des Citoyens du Département. AFF.

11. Les cultivateurs qui n'ont qu'une charrue et deux bêtes de trait sont exemptés de la réquisition. O 4

19. Imposition extraordinaire de grains destinés aux magasins de Strasbourg. *Repr. Peuple.* — 20 septembre. AFF.

22. Surveillance des accapareurs. 7

23. Ordre de dresser un état de tous les foins et avoines récoltés. AFF.

27. Tous les citoyens de la première classe sont tenus de se rendre à Wissembourg pour être organisés en bataillons. AFF.

Oct. 2. Allgemeine Aufzæhlung der Früchte von letzterer Erndte. AFF.

Les citoyens de Strasbourg devront se pourvoir des différentes subsistances nécessaires pour un siège. AFF.

3. *Repr. Peuple.* — Destitutions et remplacemens de divers fonctionnaires pour incivisme et modérantisme. — C. G. 6 octobre. (4+4) 8

8. *Repr. Peuple.* — Établissement à Strasbourg d'un Comité de surveillance et sûreté générale. — C. G. 8 octobre. AFF.

Traitement des ministres et maîtres d'école du culte protestant. AFF.

La levée de 2 boisseaux par arpent ensemencé de grains est étendue à tout le département. AFF.

25. C. G. — Fixation du maximum du prix des denrées et marchandises. × 24

An II.

1er m. 30. Les citoyens de la première classe qui ne se sont pas encore levés seront réunis à Dorlisheim. AFF.

Les citoyens en état de porter les armes devront se rendre immédiatement à leur poste, lorsque le tocsin sonnera, sous peine d'être traîtres à la patrie. AFF. ×

2e m. 8. *Repr. Peuple.* — Les troupes de la garnison de Strasbourg recevront les vivres de campagne. AFF.

9. Le gros son sera seul extrait des farines. AFF.

12. Levée de chevaux dans le Bas-Rhin. AFF.

Brum. 14. Emprunt forcé. (8+7) 15

Com. Prov. — Consolidation de la dette publique par son inscription au grand-livre. (8+7) 15

16. Ordre d'arrêter les fuyards et déserteurs. AFF.

An II. **Pages.**

Brum. 18. C. P. — Les Notaires peuvent exercer dans toute l'étendue du Département. ✕ 8

Les marchés dans les communes seront désignés à jours fixes par décades. AFF.

19. Défense de sonner les cloches pour aucun service de culte. AFF.

20. Invitation à abolir l'expression aristocratique de *vous* et à ne se servir que de l'expression au singulier de *tu*.

24. *Repr. Peuple.* — Les municipalités devront faire fournir aux charretiers de l'armée les denrées nécessaires. 29 brumaire. AFF.

Frim. 28. Tout bon citoyen est invité à dénoncer les abus qui pourraient se glisser dans les établissemens de bienfaisance. AFF.

Nivôse 3. Les tanneurs et marchands de cuir devront livrer dans les 24 heures tous leurs cuirs au Magasin général, maison de Luckner. AFF. ✕

4. *Repr. Peuple.* — Fixation des déchets pour le transport des foins et pailles. 12 nivôse. AFF.

9. *Repr. Peuple.* — Établissement d'une école gratuite de langue françoise dans toutes les communes du Département. 12 nivôse. AFF.

Repr. Peuple. — Tous les citoyens aisés sont invités à donner pendant l'hiver l'hospitalité à un soldat mutilé pendant la campagne. 12 nivôse. AFF.

12. Appel en faveur des Français, prisonniers de guerre à Francfort. AFF. ✕

29 septembre 1793. Lettre de Francfort adressée à Mongeat, Président du Directoire du Bas-Rhin.

23. Défense d'abattre des vaches propres à la génération et des veaux ayant moins de six semaines. *Repr. Peuple.* 23 nivôse. AFF.

27. Ordre de déclarer au Bureau des Émigrés tous les dépôts appartenant à des émigrés, absens ou déportés. AFF. ✕

Pluv. 5. Instruction pour la constatation du mobilier des Émigrés. (F : 18+1 tableau). O

6. *Repr. Peuple.* — Création d'une Commission judiciaire ambulante.

28. Défense aux Maires et Officiers municipaux de se mêler de la recette et de la dépense des revenus communaux. AFF.

11. Séquestre des biens des pères et mères dont les enfans sont émigrés. (7+7) O 14

Location des terres incultes et des maisons abandonnées dans les districts de Haguenau et Wissembourg. F : 7. O

Vent. 4. Les fermiers locataires ou concessionnaires de biens des émigrés devront présenter leurs titres dans la huitaine. (7+7). O 14

An II. **Pages.**

Vent. 12. Rapport du citoyen Gérard sur la maladie épidémique dans les districts de Haguenau et de Wissembourg. 7

25. *Repr. Peuple.* — Aucun citoyen français ne devra, pendant six décades, se rendre en Suisse sans passeport. 5 germinal. **AFF.**

27. Envoi par les Municipalités d'un tableau général des dons d'objets d'habillement et d'équipement. **AFF.**

Germ. 4. Adresse à la Convention au sujet de la conspiration. (1+1.) O 2

15. *Repr. Peuple.* — Commission chargée de statuer, à Bourg-Libre, sur la validité des passeports ainsi que sur les exportations et importations. 7 floréal. **AFF.**

16. Remise d'un drapeau aux jeunes citoyens de Strasbourg. O 4

Arrêté de Bar, Représentant du peuple, concernant l'indemnité due aux Agens nationaux des Districts. 21 germinal. (3+3) 6

21. Défense de fabriquer toute espèce de pâtisserie. **AFF.**

25. Toutes les pièces adressées aux Corps administratifs devront être rédigées en français. **AFF.**

Flor. 17. *Duroy, Repr.* — Les chevaux levés en exécution de la loi du 18 Germinal seront conduits à Belfort. **AFF.**

26. *Repr. Peuple.* — Les citoyens qui recevront des soldats de la première réquisition seront déportés à la Guyane. 1er prairéal. **AFF.**

Prair. 16. Les receveurs de fabriques devront rendre leurs comptes dans le délai de deux décades. 6

17. Formules des certificats à délivrer aux citoyens qui sont dans le cas de recevoir des secours. (8+8) 16

25. Partage incessant des communaux susceptibles d'être partagés. 4

26. Évaluation des pertes occasionnées par l'intempérie des saisons, incendies et accidens. (14+14 et 2 tableaux.) 28

Tous les foins excédant les besoins d'une année devront être versés dans les magasins de l'armée du Rhin. **AFF.**

Recensement général des personnes, bétail, terres, productions de l'année et nomination de cinq commissaires secrets. (4+4) O 8

28. État des dons patriotiques. (4+4) 8

Mess. 18. Extrait d'une lettre venant de la Suisse, relative à l'effet produit par les victoires de l'armée. **F** : 8. × ×

24. Citoyens continuant à célébrer dans une indécente oisiveté des jours consacrés au travail par la loi. 4

Therm. 4. *Repr. Peupl* . — Tous les prêtres du Bas et Haut-Rhin et du Mont-Terrible seront enfermés dans la citadelle de Besançon. 6 thermidor. **AFF.**

An II. **Pages.**

Therm. 4. *Repr. Peuple.* — Échange de cinq millions en numéraire contre pareille somme en assignats. 6 thermidor. **AFF.**

8. Souscription pour la construction de vaisseaux. 4

10. *Lacoste, Repr.* — Lettre relative à la conspiration de Robespierre. 14 thermidor. **AFF.**

16. Adresse relative à la conspiration de Robespierre. 14 thermidor. Adresse à la Convention. 4

Fruct. 7. Mise en location des forges de Dietrich père. 7 fruct. **F** : 9.

Sansculott. 3. Réunion sous la garde des notaires conservés de tous les papiers et actes des anciens Notaires, greffiers et tabellions suspendus. 12

4. Secours aux prisonniers de guerre à Francfort. 4

An III.

Vend. 1. Fourniture des faînes par les communes. 1 vendémiaire. 6

2. Arrêté de Foussedoire, Représentant, pour l'approvisionnement de la commune de Strasbourg. 5 vendémiaire. 11

Les marcs de raisin devront être séchés et brûlés pour faire du salin. 6 vendémiaire. × 4

5. *Repr. Peuple.* — Les commissaires des guerres devront indiquer aux militaires les routes les plus directes pour rejoindre leurs corps. 13 vendémiaire. 4

8. *Repr. Peuple.* — Mesures relatives à la Police des places fortes. 9 vendémiaire. 4

10. *Repr. Peuple.* — Les sons provenant des moutures pour l'armée du Rhin et moitié des sons provenant des moutures particulières sont mis en réquisition. 4

11. *Repr. Peuple.* — Règles de la marche et des conditions pour les voitures de réquisition. 21 vendémiaire. 4

12. Les cultivateurs devront faire nettoyer leurs grains. 4

Arrêté de Foussedoire, Représentant, relatif aux jeunes gens qui se sont soustraits à la levée de la première classe. 12 vendémiaire. **F** : 2. 4

Les citoyens qui se sont soustraits à la première réquisition recevront une route pour Angers. 12 vendémiaire. × 4

17. Additions à l'état destiné à la fixation des secours pour pertes par intempéries des saisons et accidens. 4

27. Filature du chanvre à Oberschæffolsheim. 27 vendém. × 4

29. *Repr. Peuple.* — Ordre de faire transporter des magasins de Strasbourg à Landau tous les harnois nécessaires. 6 pluviôse. 4

Denrées à fournir pour les marchés. 29 vendémiaire. × 12

29. Lettre de la Trésorerie nationale relative aux secours à accorder aux ministres des cultes. × 4

Brum. 1. Arrêté de Foussedoire, Représentant, pour le bureau de surveillance des passeports à Bourg-libre. 7 brumaire. 8

An III.			Pages.
Brum.	5.	Il n'y aura plus à l'Administration du Département qu'une séance par jour, de huit heures à trois heures, pour ménager les chandelles.	4
	15.	Arrêté de Foussedoire, Représentant, relatif à la Vente de tabacs et garances. 21 brumaire.	4
	19.	Circulaire des Commissaires vérificateurs des assignats dans le Bas-Rhin relative aux signes des faux assignats de 250 livres. 21 brumaire.	4
	22.	Approbation des Comptes rendus par les conservateurs des biens des émigrés dans le district de Haguenau.	8
	28.	*Repr. Peuple.* — Les chevaux fatigués de l'armée seront remis aux communes les plus nécessiteuses. 2 frimaire.	7
		Repr. Peuple. — Établissement de relais dans le Haut et Bas-Rhin pour le transport des subsistances à l'armée. 12 frimaire.	20
Frim.	3.	Arrêté de Michaud, Représentant, autorisant les propriétaires des Vôges à faire venir des départements voisins les blés qui leur appartiennent. 16 frimaire.	4
	4.	Les communes entrées en jouissance de forêts par sentence arbitrale cesseront de les exploiter jusqu'à décision par la Convention nationale.	4
	14.	Les rouliers arrivant à Strasbourg ne pourront plus être mis en réquisition. AFF.	
	28.	Circulaire d'Adolay, Commissaire-vérificateur des Assignats du Doubs, du Haut et Bas-Rhin pour centraliser la surveillance des faux assignats. 28 frimaire.	7
Nivôse	6.	Arrêté de Merlin de Thionville, Représentant, autorisant la réquisition des garçons meuniers du Haut et Bas-Rhin. 11 nivôse.	4
	18.	Circulaire de Bailly, Représentant, pour faire appel au concours des bons citoyens. 18 nivôse.	8
	23.	Arrêté de Bailly, Représentant, portant que les voituriers amenant à Strasbourg des denrées et marchandises pourront librement retourner dans leur domicile. 24 nivôse.	7
	24.	Levée de l'état de siège à Strasbourg.	
	25.	Arrêté de Bailly, Représentant, établissant à Strasbourg et à Drusenheim des relais de bœufs. 27 nivôse.	4
Pluv.	12.	Arrêté de Bailly, Représentant, prescrivant les précautions pour les locations de domaines nationaux. 21 pluviôse.	8
	20.	Ordre d'accélérer l'abattage des coupes vendues en 1792, 1793 et 1794 et encore sur pied.	4
Vent.	24.	Arrêté de Vernerey, Représentant, pour le paiement en nature des fermages en nationaux. 25 ventôse. (4+4)	8
Flor.	2.	*Repr. Peuple.* — Défense de faire pâturer le bétail avant la récolte des foins. 7 floréal. AFF.	
	16.	*Richou, Repr.* — Nomination de divers membres de l'Administration du Bas-Rhin. 18 floréal. AFF.	

An IV. **Pages.**

Pluv. 12. Le sequestre sera maintenu sur les biens de tout ecclésiastique insermenté. × 4

Les Élections par les Chefs de Bataillon et Capitaines des Chefs de Brigade et Chefs de Division sont fixées au 1 Ventôse an IV. **F** : 1. × 1

14. 12,121. Les Administrations municipales sont chargées de faire exécuter les lois relatives aux passeports. (11+11) × 22

17. Suppression des ateliers communaux de salpêtrier par suite de la création d'ateliers nationaux. **F** : 2.

18. Envoi du numéraire, argenterie provenant des Eglises et des Emigrés. × 4

26. 12,154. Les Maîtres de poste n'ont droit par cheval et par poste qu'à trente sous en numéraire ou 150 livres en assignats. **AFF.**

30. 12,156. Répression de la négligence coupable des Communes pour l'acquittement de la contribution en nature. **AFF.**

Vent. 1. 12,152. Les Assignats déposés pour l'emprunt forcé seront reçus à raison de cent capitaux pour un. **AFF.**

3. 12,166. *Rivaud*, *Repr.* — Mesures pour compléter le nombre des voitures nécessaires au service des subsistances militaires. 6 ventôse. **AFF.**

6. 12,170. Ordre de surveiller rigoureusement, comme tous les autres étrangers, les voyageurs se disant Suisses. **AFF.**

7. 12,167. Abus commis par les Gardes-magasins de l'armée pour la remise des bons généraux de réquisition. **AFF.**

9. 12,169. Les fonctionnaires et toutes autres personnes qui auront fourni des cautions envers la République devront les faire inscrire à l'Administration des hypothèques. **AFF.**

12. 12,182. Exécution de la loi du 29 Mars 1793. **AFF.**

29 mars 1793. Les propriétaires ou locataires principaux devront afficher à l'extérieur de leurs maisons les noms de tous leurs locataires.

13. 12,181. Enlèvement de tous les signes extérieurs d'un culte quelconque, autres que ceux exceptés par la Loi. **AFF.**

14. 12,185. Établissement de Commissionnaires contrôleurs pour les parcs des relais stationnaires. **AFF.**

16. Fabriques des Églises cathédrales, particulières et succursales et vente des biens d'ycelles. × 4

12,184. Mesures qui s'opposent encore à l'organisation des Administrations municipales. 6

28 pluviôse. Circulaire du Ministre de l'Intérieur relative au refus éprouvé dans certaines communes pour la nomination des Maires et Adjoints.

An IV. Pages.

Germ. 20. Surveillance de la rentrée des émigrés, et notamment de la femme La Châtre et de Montmorency fils. F : 2.

12,241. Les demandes de passe-ports devront être adressées à l'Administration centrale du Département. AFF.

Flor. 2. 12,252. Estimation des pertes résultant d'accidents. F : 1.

5. Les Commissaires ordonnateurs sont tenus à acquitter la fourniture des souliers décadaires. F : 1.

12. 12,260. *Haussmann, Comm.* — Mesures pour assurer le service des ateliers militaires. 17 floréal. AFF.

16. 12,412. La régie et l'administration des biens et revenus des fabriques protestantes demeureront confiées aux Receveurs établis à cet effet. AFF.

24 juillet 1793. Mesures pour le paiement des arrérages de la fabrique protestante de Bouxviller.

16 messidor an III. Les biens des fabriques protestantes seront régis et administrés comme par le passé.

Prair. 1. 12,277. Les passeports non timbrés ou qui ne seraient pas frappés du nouveau timbre rouge, sont nuls. AFF.

11. Les fournitures décadaires prescrites par la loi du 14 Ventôse an II, devront continuer à avoir leur exécution. F : 2.

12. Listes des jurés pour le 4e trimestre de l'an IV. F : 14.

16. Fournitures à faire des souliers décadaires. F : 2.

2 floréal. Instruction du Ministre de la Guerre pour les fournitures à faire de souliers décadaires.

Nouveau prix du salpêtre. F : 2.

20. Envoi par les Administrations municipales d'un tableau décadaire de leurs opérations. F : 3.

23. Fonds nécessaires à l'acquit des pensions ecclésiastiques. × 4

Tables proportionnelles contenant l'indemnité à payer aux rentiers et pensionnaires. × 8

Secours et pensions aux ci-devant religieuses. × 4

28. 12,890. Les Municipalités de Canton devront faire réparer les routes par les Communes. AFF.

30. 12,894. Refus de quelques Agens de commune de fournir les pièces et titres relatifs aux Domaines nationaux. AFF.

12,296. Mesures pour détruire les charançons de la vigne. AFF.

12,300. Défense de sonner les cloches sous prétexte d'indiquer aux ouvriers les heures du travail et du repos. AFF.

Mess. 1. 12,883. Mesures pour l'échange des assignats au-dessus de cent livres. AFF.

7. Mode de paiement du mobilier national. × 4

An V. Pages.

Vend. 3. 12,391. Les individus désignés pour faire partie de la colonne mobile de Markolsheim à Germersheim et qui ne s'y trouveraient pas, seront punis comme déserteurs et traîtres à l'État. AFF.

17. A. C. — Fourniture de 40,000 quintaux de grains sur la contribution foncière. 7

12. Répartition de 2,350 Gardes nationales et de 1,000 ouvriers. AFF.

17. 12,403. Ordre de faire arrêter tous caissons et voitures venant de l'armée de Sambre et Meuse sans que leurs voituriers soient munis de feuilles de route. AFF.

21. 12,410. Les Municipalités enverront tous les trimestres aux Receveurs de l'enregistrement un état des mariages et décès. AFF.

28. 12,415. Les Administrations municipales et Commissaires devront faire arrêter, sous peine de forfaiture, les jeunes gens de la première réquisition, sans congé. AFF.

Brum. 1. 12,421. Les voitures de réquisition pourront être attelées soit avec des chevaux, soit avec des bœufs. AFF.

10. 12,423. Les officiers sans congé devront immédiatement rejoindre leurs corps. AFF.

11. 12,427. A. C. — Vente à vil prix des bons donnés par les troupes pour fourrages. 4

12. 12,425. Ordre de poursuivre les gens sans aveu, les déserteurs et les émigrés. AFF.

14. 12,424. Wilhelm, Commissaire des guerres, sera dénoncé au Général en chef pour réquisition faite illégalement dans le canton de Geispolsheim. AFF.

20. 12,431. Répartition sur les Cantons de 400 voitures de réquisition. AFF.

22. 12,428. Mesures à l'occasion de l'épizootie dans les districts de Landau, Wissembourg et Haguenau. AFF.
Moyens préservatifs contre l'épizootie, par F. H. Gilbert, Directeur adjoint de l'École vétérinaire d'Alfort.
De la désinfection des écuries, étables et ustensiles, par Gilbert.

Frim. 2. 12,442. Les Communes devront livrer elles-mêmes dans les magasins militaires, les fourrages de réquisition. AFF.

6. Fixation du cours des Mandats et des Assignats pour le paiement des contributions. AFF.

8. 12,454. Les Agens municipaux qui n'ont pas envoyé l'état relatif au départ des jeunes gens de la 1re réquisition auront deux gendarmes en subsistance. AFF.

10. 12,451. Tous fermiers de biens nationaux seront tenus d'en acquitter le canon, cens ou rente dans le délai d'une décade. AFF.

An VI. Pages.

Vend. 17. 12,616. Les individus ayant obtenu, pour cause de maladie, un délai pour sortir de France, devront produire un certificat de médecin. AFF.

8. 12,630. L'élection des Officiers de la Garde nationale aura lieu le 20 Brumaire. AFF.

Brum. 9. 12,632. A. C. — Interdiction aux communes d'adjuger au rabais la recette des contributions directes. 4

16. A. C. — Les militaires attendant leur pension de retraite sont divisés en quatre classes. F : 4.

21. Instruction sur les patentes. AFF.

25. Déclaration des parens d'émigrés. × 8

Frim. 7. A. C. — Liste des jurés pour le 2e trimestre de l'an VI. ×

Instruction sur les émigrés. × 12

24. 12,659. Mesures contre les acquéreurs de biens nationaux en retard de paiement. AFF.

Nivôse 1. Réimpression des articles I et II du titre III de la loi du 25 Fructidor an 3 et du paragraphe IV du chapitre I de la loi du 5 Ventôse an 5, relatives aux élections. AFF.

13. Dispositions pour le payement des frais de justice. F : 3.

14. Les Officiers ne doivent être taxés à la contribution personnelle qu'au lieu de leur domicile. F : 1. ×

17. 12,673. A. C. — Paiement des pensions alimentaires aux veuves des défenseurs de la patrie. F : 3.

12,674. Mode pour l'imposition et le payement des dépenses administratives et judiciaires. AFF.

Pluv. 7. 12,689. État des transports faits sur la demande des autorités militaires. AFF.

21. 12,701. Mode uniforme pour l'exécution des travaux des routes. AFF.
Instruction pour la réparation des routes.

18. A. C. — Liquidation des indemnités pour pertes par intempérie des saisons ou ravages de la guerre. F : 3.

Vent. 18. 12,724. A. C. — Organisation des porteurs de contraintes. 8

24. 12,744. Les élections des Officiers et Sous-officiers de la Garde nationale sédentaire auront lieu le 12 Germinal. AFF.
Proclamation aux Habitans du Bas-Rhin.

26. Les Administrations municipales de canton sont chargées de statuer sur les réclamations pour erreurs dans les tâches de route. F : 2.

Germ. 9. 12,755. Les faux Récépissés délivrés par l'ancien Receveur de Bouxwiller n'exemptent pas du payement des fermages. AFF.

An VI. Pages.

Germ. 12. Réclamations des Entrepreneurs de chariots de nuit contre le droit fixe de 200 francs auquel ils sont astreints. F : 1.

27. 12,759. Invitation à activer les travaux de réparation des routes. AFF.
15 germinal. Lettre du Ministre de l'Intérieur.

Flor. 9. 12,771. Mesures pour assurer la tenue des registres d'état-civil. AFF.

12. 12,775. A. C. — Précaution pour prévenir l'invasion de la morve. 6

24. Communication d'une lettre adressée au Ministre de l'intérieur au sujet des charges qui grèvent les Administrations municipales. F : 2.
24 floréal. Lettre au Ministre de l'Intérieur.

Prair. 4. 12,797. Les propriétaires d'usines, moulins, écluses, ponts et batardeaux devront déposer une copie de leurs titres. AFF.

17. 12,805. Défense aux anciens gendarmes et aux particuliers de porter l'uniforme de la gendarmerie nationale. AFF.

18. A. C.—Liquidation du patrimoine de Marie-Ursule Horrer, veuve Acker. F : 2.

24. A. C. — Les Jurés portés pour le troisième trimestre de l'an VII sont maintenus pour le quatrième trimestre. F : 2. ×

27. 12,811. Fixation des marchés décadaires de plusieurs communes. AFF.

28. Formation par mois des états de recouvrement des contributions directes. F : 2.
Délibération de l'Administration municipale de Boersch.

29. 12,817. Jours fixés pour la tenue des Marchés dans les Communes du Département des Vosges. AFF.

Mess. 2. 12,820. A. C. — Interdiction de mandater des sommes supérieures au montant des centimes additionnels. 4

5. 12,829. A. C. — Exécution des Contraintes contre les contribuables et percepteurs en retard. (8+7) 15

Contraintes pour le recouvrement du droit de patente. F : 3.

7. 12,825. La circulation de la Gazette des Deux-Ponts est prohibée dans le Bas-Rhin. AFF.

12,827. A. C.— Concession et aliénation de biens communaux. 4

8. Les certificats de non-émigration doivent être délivrés individuellement. F : 2.
24 prairial. Lettre du Ministre de la Police générale.

12. Objets composant le Compte décadaire pour le Ministre de l'Intérieur. F : 2.

An VII. Pages.

Frim. 5. 12,915. A. C. — Époques nouvelles pour les ouvertures et expirations de locations. × 7

7. 12,953. Les Jurés en fonctions pendant le 1er trimestre sont maintenus pour le 2e trimestre de l'an VII. ×

Signalement de quatre chevaux d'artillerie volés. ×

12. 12,955. Fermeture des boutiques les jours de décadi et de fêtes nationales depuis 9 h. du matin à 4 h. du soir. ×

Règlement pour le remboursement du prix des transports militaires. F : 4.

État nominatif des personnes qui ont montré une opposition habituelle contre le Gouvernement républicain. F : 2. ×

17. 12,956. Deux conscrits déserteurs sont ramenés par leur père. ×

20. Victoires remportées par l'armée d'Italie à Ferni et à Fermo. ×

Nominations dans la Gendarmerie. ×

23. 12,962. A. C. — États pour la contribution sur les portes et fenêtres. 15

25. A. C. — Surveillance de la vente des effets de commerce ou d'approvisionnement, non réservés pour le service militaire. F : 1. ×

27. 12,972. A. C. — Sort provisoire des instituteurs et institutrices des écoles primaires. × 12

Nivôse 9. 12,985. Projet de cahier des charges pour la ferme des barrières. (7+7) 14

12. 12,990. Marche à suivre pour la concession des terrains communaux. 4

15. 12,982. Sursis à la vente de certains biens nationaux. ×

12,986. Instructions pour la rentrée des deniers publics. × 8

16. 12,993. Ravages de l'Épizootie. ×

17. 12,991. Obligation de se munir de Passeports. ×

Suppression de la franchise des pièces adressées à la Commission de comptabilité. ×

22. 12,99... A. C. — Les Directeurs et Entrepreneurs de spectacle doivent faire leurs déclarations pour toute l'année. 6

23. 12,962. Contribution des portes et fenêtres. × 16

24. 12,998. A. C. — État des citoyens de Strasbourg et du Ban de la Roche qui se sont engagés à élever des enfans de la Patrie. O 8

25. A. C. — Recherche des Actes des autorités constituées relatifs à la navigation jusqu'à 1600. F : 3.

27. 12,972. Sort provisoire des instituteurs et institutrices des écoles primaires. × 12

An VII. **Pages.**

Pluv. 16. 13,014. A. C. — Tout travail perceptible depuis la voie publique est défendu les décadis. × 7

23. 13,037. Célébration de la fête de la Souveraineté du Peuple. 15 ventôse. × 18

25. Signalement de deux chevaux de dragons volés. ×

28. 13,031. A. C. — Élections des Officiers et Sous-officiers de la Garde nationale. 4

Ventôse 1. A. C. — Distribution de pamphlets pour nuire aux Généraux. F : 1.

Signalement de deux détenus évadés des prisons de Calais. F : 2. ×

2. Instruction pour les élections. F : 4

5. 13,032. Procès-verbal de l'épidémie d'Eckwersheim. (3+4) O 7

26 pluviôse. Rapport des citoyens Gouvion et Lombard au sujet de l'épidémie. (..+3) O 6

6. A. C. — Fixation de la contribution foncière de l'an 7. F : 4. O

9. 13,034. A. C. — La garde nationale sédentaire s'exercera au maniement des armes. × 8

11. A. C. — Liste des Jurés pour le premier trimestre de l'an sept. 23

16 pluviôse. Circulaire du Ministre de l'Intérieur relative aux jurys d'accusation et de jugement.

12. 13,039. A. C. — Abus de la faculté de chasser. × 8

16. A. C. — Adresse aux habitans du Bas-Rhin relative aux menées des ennemis de la liberté. × 11

18. A. C. — Fête de la souveraineté du peuple. 4

21. Les Administrations municipales tireront au sort la moitié de leurs membres pour sortir de fonctions après un an. F : 2.

29. A. C. — La taxe spéciale sur les tabacs aura lieu à partir du 11 nivôse an VII. F : 4.

Germ. 2. Élection de deux membres de l'Administration centrale en remplacement de Kugler et Grimmer, destitués. ×

11. 13,057. A. C. — Les ci-devant maîtres d'école sont des instituteurs privés. 7

12. Mesures pour l'échenillage des arbres. 4

Floréal 5. Complément de la levée de 200,000 hommes. ×

14. 13,065. A. C. — Assassinat des Plénipotentiaires au congrès de Rastadt. × 8

23. Mesures pour assurer la prompte rentrée des contributions publiques. F : 4. × ×

Prair. 3. 13,071. A. C. — Fête de la Reconnaissance. 4

8. Mode de réception des actes d'adoption. O 4

1 prairial. Circulaire du Ministre de l'Intérieur pour le modèle des actes d'adoption.

An VII. **Pages.**

Prair. 14. Ordre de continuer les diligences pour le recouvrement des droits de patente pour l'an VII. F : 3.

15. A. C. — Partage des biens indivis avec la République. F : 7.

Paiement du traitement des Juges de paix et Greffiers. F : 3.

24. Les jurés en fonctions sont maintenus pour le 4e trimestre de l'an VII. F : 2.

26. A. C. — Mise sous surveillance des cultivateurs et artisans détenus sous suspicion d'émigration. F : 2.

Mess. 2. 13,087. Tout débiteur qui voudra conserver son acquisition de biens nationaux devra en faire la déclaration dans les 20 jours. ×

3. Assiette pour la contribution des contributions somptuaires et de retenue. F : 4.

4. Ordre aux communes en retard de produire d'urgence l'état des biens des réquisitionnaires et conscrits qui se sont retirés en pays étrangers. F : 3.

8. 13,093. A. C. — Mesures pour arrêter les Dilapidations d'effets militaires. 7

9. A. C. — Fourniture de 49,500 miriagrammes de froment. F : 7. ×

19. 11,160. A. C. — Diminution de taxe pour les tabacs vendus du 1er vendémiaire au 21 frimaire an 7. F : 3. ×

A. C. Circulaire relative aux rassemblemens fanatiques à Fontaine-de-l'Hoste. F : 1.

13,100. Mesures pour la délivrance des passeports en raison des rassemblemens fanatiques qui ont lieu à la fontaine de Hoste. 4

22. A. C. — Fourniture pour l'armée du Danube de 60,000 myriagrammes de grains et 60,000 myriagrammes de foin. F : 4.

23. Interdiction de toute communication entre les deux rives du Rhin, prononcée par le Chef de l'État-major de l'armée du Danube. 24 messidor. ×

29. 13,103. A. C. — Complot dénoncé par Vabro. (7+7). 14

Therm. 4. 13,110. — A. C. Lettre de félicitation de Masséna, général en chef de l'armée du Danube. 4

12. Redressement des Tableaux de conscription. F : 4. ×

17. 13,113. Fête du dix Août. ×

A. C.— Mesures pour le transport et la vente des poudres. 11

18. 13,116. A. C. — Date pour le rassemblement des conscrits. 4

19. 13,117. Adjudication au rabais d'effets d'habillement et d'équipement. ×

An VII. **Pages.**

Therm. 27. A. C. — Le Ministre de l'intérieur n'a pas admis l'indemnité proposée en faveur des membres des Administrations municipales. F : 4.

9 messidor. Lettre de l'Administration centrale du Bas-Rhin au Ministre de l'intérieur.

17 Thermidor. Lettre du Ministre de l'intérieur portant que l'indemnité proposée est contraire à la loi.

27. 13,125. A. C. — Jurés pour la dispense du service militaire. 8

Fruct. 1. A. C. — Mesures pour l'emprunt de 100 millions. F : 3.

Règles pour le recouvrement de l'emprunt de 100 millions. (..+7) ○ 14

11. Liste des Jurés pendant le 1er trimestre de l'an VIII. × 23

Défense de rouir le chanvre dans les eaux courantes. ×

12. 13,136. Lettre de Bernadotte, ministre de la guerre, félicitant les conscrits de leur zèle. ×

13. Avis aux prêteurs de l'emprunt de cent millions. ×

19. Avis que les toiles et étoffes ne seront point frappées de réquisition. ×

27. 13,136. A. C. — Adresse pour l'anniversaire de la fondation de la République. 7

29. Tableau pour la formation de l'armée de terre. × 2

Comp. 1. Mesures contre l'épizootie. ×

Faux bruits répandus sur la situation des conscrits à Belfort. ×

An VIII.

Vend. 3. 13,143. A. C. — **Fête funèbre en mémoire du général Joubert.** 11

11. Faux pour l'évaluation des fourrages fournis aux troupes en cantonnement. F : 2.

17. Le Bas-Rhin ne peut fournir que 18,000 quintaux de foin au lieu des 36,000 demandés par le général en chef de l'armée du Rhin.

Fourniture de 9,000 quintaux de froment, 18,000 de foin, 10,000 de paille et 12,000 d'avoine. F : 4.

Brum. 6. A. C. — Jury de révision pour la taxation à l'emprunt de Cent millions. 4

Frim. 12. A. C. — Remplacement de l'emprunt de cent millions par une Contribution de guerre. (..+7) ×

24. Mesures pour les contingens de denrées imposés aux particuliers. F : 4.

27 brumaire. Circulaire de l'Administration centrale de la Moselle.

25. Proclamation de Mallarmé, délégué des Consuls dans le Haut- et Bas-Rhin. A. C. — 24 frimaire. 8

ARRÊTÉS DE PROMULGATION.

1790. Pages.

Juil. 24. Recouvrement des deniers publics, suspendu par les tentatives de gens mal-intentionnés. F : 3. × 6

25. Aliénation de tous les Domaines nationaux. 16 août. (20+20). × 40

Lettres patentes données en réformation des Lettres patentes du 17 mai 1790 relatives à l'aliénation aux Municipalités de 400 millions de Domaines nationaux. 16 août. 4

26. Lettres patentes sur un Décret du 16 Juillet 1790 relatif à l'Aliénation aux Municipalités de 400 millions de Domaines nationaux. 16 août. 7

Les Offices de Jurés-Priseurs sont supprimés et le droit de Quatre deniers pour livre du prix de vente continuera d'être perçu. 16 août. 8

31. Rachat des droits féodaux sur lesquels il avait été réservé de statuer. 23 août. × 12

Août 1. Passage des troupes étrangères sur le territoire de France. 27 août. × 6

5. Poursuite et punition de ceux qui s'opposent, particulièrement dans le Loiret, au paiement des Dixmes et droits de champarts. 18 août. 4

7. Nomination du sieur Pitet pour signer les Assignats de 200 livres. 23 août. 4

Suppression des droits qui se percevaient sur les Juifs. 23 août. × 6

8. Créances arriérées et fonctions du Comité de liquidation de l'Assemblée nationale. 23 août. × 8

Continuation du service de l'Administration des Postes. 23 août. 4

15. Sanction du Décret du 4 août, ordonnant que les Octrois continueront d'être perçus dans les lieux où ils sont établis. 26 août. 7

Droits de Propriété et de Voyerie sur les chemins publics, rues et places. 30 août. × 8

18. Payement des Droits d'Aides, d'Octrois et autres conservés. 31 août. 7

Abolition des droits d'Aubaine, de Détraction. 2 sept. 4

20. Amtsverrichtungen der Verwaltungs-Versammlungen. 13 septembre. (..+62) O

22. Uniformité des Poids et Mesures. 3 septembre. 7

Omission du mot Cent faite dans la date des Assignats de 300 livres. 3 septembre. 4

Pensions, Gratifications et autres récompenses nationales. 9 septembre. (20+19) O 39

23. Les grandes Masses de Bois et forêts ne seront pas aliénées. 7 septembre. O 6

1790. Pages.

Oct. 14. Soumissions des municipalités pour l'acquisition des biens nationaux. — C. G. 23 novembre. 8

Loi concernant les Religieux, Religieuses et Chanoinesses. 20 décembre. O 32

16. Les Biens provenant des Fondations font partie des biens nationaux. 5 décembre. × 4

17. Opérations pour compléter le Répartement pour 1790 des Impositions de l'ancienne Province d'Alsace. 2 novembre. 12

19. Formation dans chaque Directoire de Département d'un Comité contentieux provisoire. 27 octobre. 7

Articles additionnels sur l'Ordre Judiciaire. 3 novembre. × 12

Instruction publique et rentrée des écoles. — C. G. 10 novembre. 4

Autorisation aux apanagistes de couper et exploiter les bois. — C. G. 11 novembre. 4

23. Payement des Rentes. — C. G. 9 décembre. (12+12) **T. D.** 24

Articles additionnels sur la Constitution civile du Clergé. 20 décembre. — **T. D.** O 8

Administration des biens des Monastères. 20 décembre. 7

Les biens du Clergé de la ci-devant Province d'Alsace sont compris dans le Décret du 2 novembre 1789. **F** : 3. ×

26. Exemption des droits sur les Cuirs et Peaux, Huiles et Savons. — C. G. 16 novembre. **F** : 3. 7

Répartition des Impositions pour 1790 en remplacement de la Gabelle. — C. G. 18 novembre. 15

Modération à moitié des Droits sur le Mineral de fer. — C. G. 23 novembre. 4

Formalités pour l'entrée en franchise des Cuirs, Peaux et Huiles. — C. G. 23 novembre. 4

Règlement pour la procédure en justice de paix. — C. G. 13 décembre. (16+15) 31

31. Contribution patriotique. 2 décembre. 11

Disposition des Couleurs dans les différens genres de Pavillons. 20 décembre. — **T. D.** 8

Liberté de la vente du Sel. 20 décembre. — **T. D.** 7

Organisation du Corps royal du Génie. 24 janvier 1791. 7

Nov. 2. Modification du Code pénal de la Marine. 18 déc. — **T. D.** 4

5. Élection d'une nouvelle Municipalité à Haguenau. 30 novembre. **F** : 3. 6

Abolition des droits de Traites. — C. G. 30 novembre. 12

Remboursement de la Dette exigible et des Offices supprimés. — C. G. 2 décembre. 12

Les Directoires des Départemens et Districts ne cesseront pas d'être en activité pendant les Assemblées des Conseils des Départemens et Districts. — C. G. 2 décembre. 4

1791. Pages.

Janv. 19. Fabrication d'une nouvelle Monnoie d'argent en pièces de 30 et 15 sous. 1 mars. — **T. D.** 8

Pensions des ci-devant Officiers de fortune, âgés de plus de 70 ans. 1 mars.— **T. D.** 4

Ventes et Adjudications des Bois nationaux. 1 mars. 7

Émission de 800,000 Assignats de 50 livres. 1 mars.—**T. D.** 4

Conditions pour la Décoration militaire. 1 mars. 6

Loi relative aux Messageries et Voitures publiques. 1 mars. — **T. D.** 12

Organisation des Ponts et Chaussées. 5 mars.— **T. D.** (8+6) 14

Pensionnaires auxquels il est dû d'anciens arrérages de pensions, suspendus et payables sous le nom de décompte. 5 mars. — **T. D.** 6

Créances appartenantes à l'Ordre de Malthe et aux autres Ordres. 8 mars. — **T. D.** 4

Vente et adjudications de Bois nationaux. 31 mars. —**T. D.** ○ 7

Comptes à rendre par les Receveurs particuliers des Décimes. — **T. D.** 4

Les Officiers des Troupes de Ligne entrés dans les Gardes nationales ont conservé leur titre d'activité. 7 mars. — **T. D.** × 4

21. Envoi de Commissaires dans le Haut et Bas-Rhin. 24 janvier. ○ 4

23. Loi relative au prétendu bref du Pape. 21 février. —**T. D.** 4

Contrats de rente sur le ci-devant Clergé. 21 février. 7

Articles additionnels au Code pénal de la Marine. 21 février. 6

Perception des droits de la Régie des Domaines et Contrôle et distribution du papier timbré. 21 février. — **T. D.** 4

Dîmes inféodées à titre d'engagement. 1 mars. — **T. D.** 4

Circulation des petits Assignats. 1 mars. 7

Visa et Reconnaissances provisoires pour les objets admissibles aux payemens des Domaines nationaux. 7 mars. — **T. D.** × 12

26. Instruction de l'Assemblée nationale sur la Constitution civile du Clergé. 8 février. (8+8) ○ 16

28. Élection des Membres de la Cour de Cassation. 15 février. 6

30. Remplacement des Ecclésiastiques qui n'auront pas prêté serment. 28 février. 4

Les fonctions de Maire, Officier municipal et Procureur de la commune sont incompatibles avec celles de Juge de paix et de greffier. 1 mars. — **T. D.** 4

La Commune de Strasbourg est autorisée à percevoir sur le débit en détail des Boissons la moitié des droits perçus. 2 mars. 4

1791.		Pages.
Janv. 30	Établissement de Juges de commerce et de paix sur la pétition des départemens du Var, ... , du Bas-Rhin. 4 mars.	7
	Les Hôtels de Ville, Palais de justice et Édifices publics continueront à appartenir aux villes. 19 mars. — **T. D.**	8
	Suppressions diverses de pensions, à compter du 1 janvier 1791. 22 mars. (12+11)	23
Févr. 3.	Coupons d'Assignats mis hors de cours. 24 févr. — **T. D.**	7
4.	Moyens de pourvoir à la sûreté du Royaume. 7 mars — **T. D.**	8
	Modification de la rédaction du décret du 9 janvier 1791, concernant les Commissaires pour les Assignats. 7 mars. — **T. D.**	4
	Augmentation de Troupes, tant Infanterie que Cavalerie. 14 mars. — **T. D.** ×	4
	Vérification des Assignats et Billets de Caisse annulés. 14 mars. — **T. D.**	4
	Conservateurs des Hypothèques et Chancelleries près les Tribunaux de Districts, pour le Sceau des Lettres de ratification. 19 mars. — **T. D.**	8
	Distribution aux Gardes Nationales de 47,903 Fusils en outre de 50,000 précédemment distribués. 21 mars. (8+8)	16
8.	Fabrication des nouveaux Assignats de 50 livres. 28 févr.	11
11.	Liquidation des offices supprimés. 22 mars.	8
	Décorations militaires pour les Officiers de marine. 22 mars. — **T. D.**	4
	L'Émission des Assignats de 2,000 livres sera suspendue, lorsqu'elle aura atteint 300 millions. 22 mars. — **T. D.**	4
	Déclarations pour les édifices nécessaires à l'établissement des Corps administratifs. 26 mars. — **T. D.**	8
	Avoués, taxes de procédure et forme à observer dans les inventaires intéressant des absens. 7 mars. — **T. D.**	8
	Matelots retournant dans leurs quartiers. 26 mars.	7
	Solde des gens de mer. 26 mars. (7+ 7)	14
	Pensions et Traitemens conservés. 26 mars.	7
	Fixation des Masses destinées à l'entretien de l'armée. 4 avril. (18=18)	36
	Liquidation des gages, traitemens des différens Départemens et des titres de créances sur le Trésor public. 4 avril. — **T. D.**	6
	Les Dispenses de mariage seront accordées gratuitement. 4 avril. — **T. D.**	4
	Régnier, député à l'Assemblée nationale, est honorablement déchargé des imputations faites au nom de la Commune de Haguenau. 13 avril. — **T. D.**	4

1791. Pages.

Févr. 11. Forme et durée des Baux à faire par les Corps, Maisons ou Communautés, auxquels l'administration de leurs biens a été provisoirement conservée. — T. D. × 4

13. Événemens dans le Haut et le Bas-Rhin. 16 février. 8

Lettre de Duportail, Ministre, aux Départemens du Rhin. — C. R. 18 février. F : 8.

16. Établissement des Tribunaux criminels. 5 mars. — T. D. 4

18. Loi relative au Timbre. 7 mars. 24

Loi sur la contribution mobiliaire. 14 mars. (40+44) 84

Exercice du Droit d'enregistrement des Actes. 19 mars. — T. D. 4

Requêtes civiles. 21 mars. 7

Oppositions formées sur les Titulaires particuliers des Compagnies désignées par le Décret des 2, 6 et 7 septembre 1790. 21 mars. 7

Payement des rentes constituées sur le Clergé ou sur les ci-devant Pays d'État. 28 mars. — T. D. 4

Traitement des Curés remplacés. 31 mars. — T. D. 4

Loi relative à la Gendarmerie nationale. 31 mars. — T. D. 4

Annulation d'une adjudication faite au profit du Directoire de la Corrèze. 4 avril. — T. D. 4

Vente des Immeubles affectés à l'acquit des fondations. 13 avril. — T. D. 4

Payement des Gages des Officiers municipaux supprimés. 13 avril. — T. D. 4

23. Responsabilité des Ministres et de tous les Agens civils et militaires. 21 mars. 4

Liquidation des Offices de Procureurs, Greffiers, Huissiers. 31 mars. — T. D. (8+7) 15

Inviolabilité des Députés à l'Assemblée nationale. 31 mars. — T. D. 4

Les Fermiers des biens nationaux seront tenus de payer en argent. 4 avril. — T. D. 4

Règles pour l'imposition des Ecclésiastiques. 4 avril. 6

Officiers comptables supprimés. 13 avril. 8

25. Suppression des Droits d'entrée à compter du 1 mai 1791. 21 mars. — T. D. × 4

Établissement d'un Tribunal criminel pour chaque Département. 21 mars. — T. D. 4

Explication du Décret du 27 janvier 1791, relatif à la Consécration des Évêques élus. 22 mars. — T. D. 4

Supplément aux pensions. 28 mars. 12

Décoration militaire pour les Officiers coloniaux. 13 avril. 4

1791.			Pages.
Mars 20.	Les Troupes provinciales sont supprimées. 27 avril.		11
	Maisons pour les ci-devant Religieux qui voudront continuer de vivre en commun. 27 avril. — **T. D.**		4
	Colonels et Lieutenants-Colonels susceptibles de remplacement. 2 mai. — **T. D.**		4
	Suppression des Offices ministériels et établissement des Avoués. 2 mai. — **T. D.**		11
	Régie et Perceptions des droits ci-devant féodaux non supprimés. 19 mai. — **T. D.**		12
	Loi relative au Militaire. — **T. D.**	×	6
22.	Suppression de diverses pensions, etc., à compter de 1791.	×	24
	Recteur, Professeurs et Agrégés de l'Université de Paris. 27 avril. — **T. D.**		4
25.	Vente des Biens Nationaux. 27 avril. — **T. D.**		4
	Dépenses des Départemens jusqu'au 1er juillet 1790. 9 mai.		12
27.	Les Prédicateurs sont tenus de prêter serment. 13 avril. — **T. D.**		4
	Secours annuels accordés à des maisons de Religieuses. 27 avril. — **T. D.**		4
	Suppression de la Ferme et de la Régie générale. 27 avril. — **T. D.**		12
	Liberté de cultiver, fabriquer et débiter le Tabac. 2 mai. — **T. D.**		4
	Droits de chauffage, pâturage et usage dans les Domaines nationaux. 5 mai.		4
	L'argenterie des Églises, jugée inutile au culte, sera envoyée aux hôtels des monnoies. 5 mai. — **T. D.**		8
	Indemnités accordées aux Maîtres de poste. — **T. D.**	×	6
29.	Droits d'Entrée sur les Denrées coloniales. 9 mai. — **T. D.**		11
30.	Vicaires des Églises supprimées. 18 avril.		7
	Administration du Trésor public confiée à un Comité de Trésorerie. 27 avril.		12
	Les acquéreurs des domaines nationaux pourront remettre des obligations pour les annuités à payer. 5 mai.		8
	Dixmes inféodées à titre d'engagement. 16 mai.— **T. D.**		12
	Appels des jugemens des Tribunaux de commerce. 5 mai. — **T. D.**		4
Avril 1.	Jouissance des biens ci-devant dits Domaniaux dans laquelle aucun possesseur ne doit être troublé. 2 mai. — **T. D.**		4
3.	Revenus et charges des Municipalités. 25 mai. — **T. D.**		8
6.	Ordre d'arrêter le cardinal de Rohan, Jaegle et autres. 11 avril. — **T. D.**	O	7

1792. Pages.

Avril 8. Biens des Émigrés. 19 avril. — **T. D.** 20

— Lettre de Roland, Ministre de l'Intérieur, relativement aux Sociétés patriotiques. 8

11. Payement des sommes dues par les Communautés ecclésiastiques ou laïques. 30 avril. — **T. D.** 7

13. Accusation devant la Haute cour des auteurs principaux des troubles de la Lozère. 4 mai. — **T. D.** 8

14. Extrait de la loi du 11 décembre 1791 relative aux certificats que doivent adresser au Ministre de la guerre les citoyens qui veulent obtenir des emplois de sous-lieutenans. 4

15. Jugement des Procédures criminelles portées au Tribunal de cassation. 30 avril. — **T. D.** 8

Mode de nomination et de remplacement des Emplois militaires. 4 mai. — **T. D.** 11

Payement de la Contribution patriotique. 4 mai. — **T. D.** 7

18. Employés comptables supprimés. 7 mai. — **T. D.** 7

20. Déclaration de Guerre contre le Roi de Hongrie et de Bohême. 25 avril. — **T. D.** 7

Déclaration des motifs et exposition des principes qui guideront la France dans l'exercice du Droit de la Guerre. 27 avril. — **T. D.** 12

Révocation de la défense du 14 février 1792 d'exporter des Cotons en laine et en graine; ils payeront 50 livres par quintal. 7 mai. — **T. D.** 4

22. Fabrication de la Monnoie provenant du métal des Cloches. 7 mai. 11

Dépenses de la Guerre. 9 mai. — **T. D.** 4

Élèves de l'Artillerie de l'école de Châlons. 11 mai.— **T. D.** 4

24. Lettre de Roland, Ministre de l'Intérieur, au Directoire du Bas-Rhin, au sujet des troubles résultant de la diversité des opinions religieuses. 8

27. Formation de compagnies de Guides. 14 mai. — **T. D.** 8

Augmentation de Fourrages en faveur des Officiers qui entreront en campagne. 14 mai. — **T. D.** 7

29. Transport des Convois militaires. 14 mai. 8

Prorogation des délais en faveur des Acquéreurs des biens nationaux. 15 mai. — **T. D.** 4

Solde des Gens de guerre. 16 mai. 8

Formation des Légions. 16 mai. (8+8) 16

Augmentation au Corps d'artillerie de neuf Compagnies de Canonniers à cheval. 16 mai. (8+7) 15

Organisation de la Gendarmerie Nationale. 29 mai. (24+.. et 1 tableau.)

1792. Pages.

Juin 8. Les Actions concernant la caisse de l'Extraordinaire, qui sont de nature à être portées devant les Tribunaux, seront intentées et suivies au nom de l'Agent du Trésor public. 10 juillet. 7

Loi relative aux Citoyens composant la ci-devant Garde du Roi. 6 septembre. 4

9. Dillon et Berthois sont morts ayant bien mérité de la Patrie. 7 février 1793. 7

14. Paiement des Pensions et Secours. 11 juillet. 7

Organisation de l'Artillerie et de l'Infanterie de la Marine. 2 août. F : 4 et 5 tableaux. ×

19. La Désertion, depuis le commencement de la Révolution, est comprise dans l'Amnistie. 10 juillet. 4

Établissement d'une administration particulière pour la Fabrication des Assignats. 10 juillet. 15

21. Les Rassemblemens armés ne pourront être admis à la barre de l'Assemblée, sans réquisition légale. 25 juin. 4

Franchises de droits sur les laines et fils de diverse nature venant de l'étranger. 10 juillet. 7

22. Proclamation du Roi sur les Événemens du 20 juin. 27 juin. 4

23. Maintien de la tranquillité publique. 28 juin. 4

24. Autorisation de délivrer des armes aux Gardes nationales. 4 juillet. × 4

Transport des Vivres et Fourrages de l'Armée. 13 juillet. 4

Les Titres de noblesse existant dans les Dépôts publics seront brûlés. 23 juillet. 4

27. Établissement d'un Monument sur la place de la Bastille. 13 juillet. 7

Taxe des Lettres destinées pour l'Armée. 13 juillet. 4

Certificats de résidence à fournir par les Militaires en activité, pour recevoir au Trésor public. 13 juillet. 4

Appointemens des officiers de la Gendarmerie. 13 juillet. × 4

Création de deux nouvelles divisions de Gendarmerie. 16 juillet. 7

Payement des arrérages de Pensions. 30 juillet. 7

28. Procès criminels pendant devant les Tribunaux de District. 12 octobre. 6

29. Solde des Gens de guerre. 20 juillet. 7

30. Lettre de Terrier, Ministre de l'Intérieur, sur le serment fédératif. 4 juillet. × 6

Juill. 1. Élèves des écoles des Ponts et Chaussées. 23 juillet. 8

Chantres, Musiciens et Employés des Chapitres supprimés. 26 juillet. 8

1792. Pages.

Juill. 25. Solennité de la publication de l'Acte du Corps législatif qui déclare la Patrie en danger. 1 août. 4

Mesures prises par les Généraux de l'armée du Rhin pour la défense des frontières. 3 août. × 7

Les Généraux d'armée sont autorisés à requérir une portion des Grenadiers et Chasseurs des Gardes nationaux. 3 août. 11

Remboursement des frais de déplacement de la Force publique. 13 août. 7

Organisation de la gendarmerie nationale. 13 août. × 24

Les ci-devant Palais épiscopaux seront vendus au profit de la Nation. 13 août. 7

L'addition du Bonnet de la Liberté au type des écus de 6 livres est autorisée et sera appliquée à celui des écus de 3 livres. 13 août. 4

L'habillement des Compagnies franches sera de drap blanc. 13 août 4

Responsabilité solidaire des Ministres. 22 août. 4

Renouvellement des Actions de l'ancienne Compagnie des Indes. 5 septembre. F : 7. × 14

26. Places fortes et moyens de les conserver. 22 sept. 8

28. Les Administrateurs de District sont autorisés à acheter les armes et les munitions qu'ils jugeront nécessaires, aux frais du Trésor public. 7 août. 4

Admission des jeunes gens de 16 ans qui se présentent pour servir la Patrie. 13 août. 4

Avancement du Corps de l'Artillerie. 13 août. 4

Formation de plusieurs Compagnies de Chasseurs nationaux. 13 août. 11

Secours provisoires accordés pour 1792 aux Pensionnaires sur le sort desquels il n'a pas encore été statué. 20 août. 8

Adresse aux François sur les Contributions publiques. 13 septembre. (28+24) et deux Tableaux. × 52

29. Loi relative aux Passe-ports. 4 août. × 7

Citoyens Belges et Liégeois combattant sous les drapeaux François. 17 août. 4

Difficultés dans les Tribunaux relativement aux Agens de change. 22 août. 4

Les prévenus d'enrôlement pour les ennemis de l'État seront poursuivis. 22 août. 7

Août 1. Officiers qui ont abandonné les drapeaux, et qui ont enlevé des caisses et effets militaires. 17 août. 4

Remplacement de l'habillement des Gardes volontaires nationales. 17 août. 4

Loi interprétative de celle concernant les Droits d'entrée et de sortie. 22 août. (8+8) 16

1792. Pages.

Sept. 2. Création de deux corps de Troupes légères à cheval (Hussards de la liberté). 17 septembre. 8

Suppression provisoire des Mousquetons de la Cavalerie. 18 septembre. 4

Fabrication des Pièces de 3, 6, 12 et 24 deniers. 22 sept. 7

Les Agens de l'administration refusant d'exécuter les mesures prises pour la sûreté de l'État, seront punis de mort. 22 septembre. 4

Vente des Biens des Émigrés. 25 septembre. (8+7) 15

Fourniture des Chevaux, Voitures et Chariots pour les Armées. 26 septembre. 11
29 avril. Transport des Convois militaires.

Fabrication du Pain de munition. 1er octobre. 4

3. Le Ministre de la guerre est autorisé à se servir de chevaux de poste pour le transport des canons. 17 septembre. 4

Abolition des Procès criminels et Jugemens, depuis le 14 juillet 1789, pour violation des lois relatives aux grains et biens communaux. 18 septembre. 4

Or et argenterie qui se trouvent dans les Maisons ci-devant royales. 22 septembre. 4

Demandes en abolition ou commutation des peines afflictives ou infamantes. 24 septembre. 8

Abolition des Procès et Jugemens, depuis le 14 juillet 1789, pour faits relatifs à la presse. 1 octobre. 4

Biens concédés à titre d'engagement par l'ancien Gouvernement. 2 octobre. (12+12) 24

Défense d'émettre une monnoie dite Médailles de confiance. 6 octobre. 4

Choix des Officiers généraux. 12 octobre. 8
Commissaires des guerres.
Le délai de production des Certificats de résidence pour pensions est prorogé au 1 Décembre 1792.
Contribution foncière pour 1792 des maisons situées hors des villes.

Liquidation des dettes des ci-devant Provinces et Pays d'État. 17 octobre. 15

4. Achat de gré à gré des grains et farines pour les troupes. 15 septembre. 7

Augmentation du traitement des Chirurgiens-majors, Aumôniers, etc. 5 octobre. F : 4. 8

Loi relative aux Postes. 6 octobre. 7

Comptes de la ci-devant Administration des Domaines. 12 octobre. (12+11) 23
Inventaires du Mobilier des Domaines nationaux.
Tambours de l'armée.
Chapelles desservies dans les maisons particulières.
Manufacturiers et Fabricans dispensés de marcher en personne.

1793. **Pages.**

Mars 26. Les subsistances importées dans les Colonies par les vaisseaux des États-Unis sont exemptées de tous droits. 17 avril. F : 4. ✕ 8

29 mars. Les bâtimens Américains sont admis à la traite de la gomme dans le Sénégal.

Le délai pour présenter les Certificats de résidence est prorogé jusqu'au 31 décembre 1793. 21 avril. 8

27. Les Jugemens contre les Prévenus de complot mentionneront les titres et qualités qu'ils avoient avant la Révolution. 8 avril. 4

Les Aristocrates et ennemis de la Révolution sont mis hors de la loi. 10 avril. 4

L'avancement de l'Artillerie continuera à avoir lieu d'après la loi du 27 avril 1791. 12 avril. 4

Annulation de tous les sursis à la vente des Biens des Émigrés. 14 avril. 4

28. Mise en activité du Tribunal criminel extraordinaire. 7 avril. 4

Mesures pour le recrutement et les approvisionnemens des Armées. 10 avril. 8

Les Corps administratifs feront passer à la Convention les noms, surnoms et qualifications des principaux Contre-révolutionnaires arrêtés. 16 avril. 4

Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées restent à la disposition du Ministre de l'Intérieur. 16 avril. (F : 2.) ✕ 4

Décrets contre les Émigrés. 21 avril. (31+28) 59

29. Les Propriétaires sont tenus d'afficher les noms de tous les individus résidant dans leurs maisons. 6 avril. O 7

Prix des chevaux de poste à compter du 1 avril 1793. 10 avril. 4

Abolition de la Course à l'égard des Navires de Hambourg et des villes Anséatiques. 10 avril. F : 3. ✕ 6

Écrits provoquant le meurtre et la violation des Propriétés. 16 avril. 4

Écrits provoquant la dissolution de la représentation nationale ou le rétablissement de la royauté.

Interprétation de l'art. III de la Loi du 21 mars 1793 relatif à la formation de Comités de surveillance. 10 avril. 4

Les Comptables des deniers publics sont exceptés de la contrainte par Corps. 18 avril. 11

4 avril. Bouchotte est nommé Ministre de la Guerre.
7 avril. Jugement des Prévenus d'avoir pris part aux Révoltes ou Émeutes.

1793. Pages.

Mai 24. Dépôts faits à la ci-devant Caisse de l'Extraordinaire. 10 juin. 8

Nomination des Jurés du Tribunal extraordinaire. 24 mai.

Idem. F : 4. 7

25. Mode uniforme pour l'échange des Prisonniers de guerre. 12 juin. (8+8) 16

Traitement des Citoyens chargés de la surveillance des Prisonniers faits sur l'ennemi.

26. Incompatibilité des fonctions de Notaire avec celles d'Avoué et Greffier. 12 juin. 4

Proclamation aux Citoyens des Départemens troublés. 12 juin. 8

Interprétation du Décret du 17 mai 1790 sur l'abolition du Retrait féodal ou censuel. 12 juin. 8

Les Procédures relatives au payement des Droits censuels féodaux sont suspendues.

Abrogation de l'insaisissabilité du traitement des Directeurs des Loteries. 12 juin. 7

Le transit à l'Étranger est accordé au Département du Mont-Terrible.

Envoi des procès-verbaux d'estimation et d'adjudication des Domaines. 14 juin. 11

Payement du traitement des Officiers de terre et de mer suspendus de leurs fonctions.

Il y aura cinq Officiers de police par Tribunal militaire. 18 juin. 7

30 mai. Enregistrement des Certificats de résidence.

27. Il ne sera exercé aucune retenue sur le décompte des Militaires convalescens. 4

29. Gendarmes qui ont fui à Perpignan et à Niort. 24 juin. 8

30 mai. Sous-Officiers et Gendarmes qui touchoient partie de leur solde en numéraire.

30. Mode de Réquisition de la Force publique. 12 juin. × 7

Formation d'un Bureau diplomatique et commercial. 20 juin. 7

Capitaines et Grades inférieurs qui avoient droit au sixième en-sus de leur traitement.

Établissement des Écoles primaires. 20 juin. 7

La nomination de Beauharnois au commandement de l'Armée du Rhin est confirmée.

Saisies et oppositions formées au Trésor public. 26 juin. F : 3. × 6

Officiers comptables supprimés par la Loi du 24 novembre 1790. 24 juin. F : 4. × 8

1793. Pages.

Juin 6. Payement des Pensions par les Receveurs de District. 1 juillet. 11

10 juin. La ville de La Roche-Bernard s'appellera La Roche-Sauveur.

14 juin. Levée des Scellés apposés sur les papiers de la Commission des douze.

Pensions de retraite pour blessures, aux Généraux, Sous-officiers et Soldats. 1 juillet. 15

Les Juges et Jurés du Tribunal révolutionnaire ne pourront être parens et alliés des membres de la Convention. 3 juillet. 8

16 juin. Jugement et Punition des François ou Étrangers convaincus d'espionnage.

23 juin. Abolition de la Loi martiale.

Quiconque dégradera les Monumens nationaux sera puni de deux années de fer. 15 juillet. 7

19 juin. Les Brevets de Pension seront délivrés sur parchemin.

7. Mode de remboursement des cautionnemens des Comptables de la régie des poudres et salpêtres. 24 juin. F : 3. 6

Fabrication de nouveaux Assignats en remplacement de ceux précédemment créés. 24 juin. 8

Décret relatif aux Capitaines réformés, de remplacement et de réforme. 24 juin. F : 4. × 8

8. Traitement des Administrateurs de District, Juges, etc. 26 juin. 4

Établissement dans chaque Département d'une Maison de secours. 26 juin. 11

9 juin. Payement du Traitement des Greffiers de Police correctionnelle.

14 juin. Les fonctions de Juge et d'Administrateur de département sont incompatibles.

9. Échange des Assignats portant l'effigie du ci-devant Roi. 24 juin. 7

Avancement et rang des Enseignes. 26 juin. F : 4. × 8

10. Mode de partage des Biens communaux. 20 juin. (20+19) 39

Amalgame des troupes de ligne et des volontaires nationaux. 26 juin. 7

16 juin. Prisonniers élargis à la suite des événemens de Paris des 2 et 3 septembre 1792.

Vente du mobilier du Garde-meuble national. 1 juillet. (16+..) O 32

Règlement sur la Régie des Poudres et Salpêtres. 3 août. F : 7. × 15

Ordre de mettre en liberté Baruck Cerfbeer. 17 juin. 4

1793. Pages.

Sept. 16. Cultures négligées par les Propriétaires ou Fermiers requis pour le service des Armées. 28 septembre. 8

Les Commissaires-inspecteurs des Armées seront nommés par la Convention. 8 octobre. F : 4. ×

23 septembre. Signe dont seront marqués les Chevaux de réforme. 8

Les Élèves des Ponts et chaussées sont consignés à leur poste. 27e, 1er mois an II. F : 3. × 6

17. Fonctionnaires civils qui recevront un quartier de leurs appointemens en partant pour les Armées. 4 octobre. 8

Les jeunes Employés en réquisition seront remplacés par leurs parens.

Addition au Décret du 7 septembre 1793, relatif aux François qui auroient exercé des Emplois dans les lieux envahis. 8 octobre. 4

Les Notaires, Greffiers et Huissiers sont autorisés à faire les Prisées des Meubles. 12 octobre. 8

Les Lois relatives aux Émigrés sont applicables aux Déportés. 6e, 2e mois, an II. 4

18. Pensions ou Traitemens des Évêques et des autres Ecclésiastiques. 6 octobre. 11

27 septembre. Les Citoyens de première réquisition sont à la disposition du Ministre de la Guerre.

19. Les Tabacs et les Tafias en entrepôt seront admis à la circulation intérieure, en payant les droits d'entrée. 7e, 2e mois, an II. 4

20. Mise en réquisition des objets propres à la construction des Vaisseaux. 12 octobre. 8

Défense d'enrôler dans les Troupes de ligne et Administrations militaires les Citoyens de la première réquisition. 18 octobre. 4

Les Fleurs-de-lys sur les milles qui bordent les routes seront remplacées par le Bonnet de la Liberté. 29e, 1er mois, an II. 8

21 septembre. Aucun Agent ne pourra forcer son Commettant à recevoir en payement des Assignats démonétisés.

Délai de pourvoi contre les condamnations en vertu de Lettres Patentes. 27e, 1er mois, an II. 7

21. Poudres et salpêtres. 8 octobre. 8

23. Versement dans la caisse de la Trésorerie nationale des Dépôts faits chez les Officiers publics. 6 octobre. 20

24. La Commission de la Régie générale est supprimée. 2e, 2e mois, an II. F : 7. × 14

27 septembre. Les citoyens Landon-Vernon, Châteauneuf, Gandot, Monet et Jacquard examineront les pièces provenant de la Régie générale.

1793. Pages.

Sept. 30. Droits des aînés suivant la coutume de Normandie. 30e, 1er mois, an II. F : 3. 6

Oct. 1. Jeunes gens qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis la promulgation de la loi du 23 août 1793. 12 octobre. 7

2 octobre. Jeunes citoyens qui se sont mariés depuis la loi du 23 août 1793.

Les Municipalités sont autorisées à arrêter les Marchandises expédiées pour les Villes en rebellion. 2e, 2e mois, an II. 11

15e, 1er mois, an II. Date des Décrets.

20e, 1er mois, an II. Exécution de la loi du 6 septembre 1793 sur la taxe des Subsistances.

2. Tous les Comestibles sont compris dans la Loi du maximum. 12 octobre. 4

Les Procès des Communes, à raison des Biens communaux et patrimoniaux, seront jugés par arbitrage. 14 octobre. 8

Inventaire des marchandises dans les magasins de la République. 30e, 1er mois, an II. 4

3. Décret traduisant plusieurs Membres de la Convention nationale devant le Tribunal révolutionnaire. 12 octobre. 8

Prompt Jugement de la veuve Capet au Tribunal révolutionnaire. 12 octobre. 4

Filles attachées aux ci-devant Congrégations et n'ayant pas prêté serment. 6e, 2e mois, an II. 11

19e, 1er mois, an II. Les Actes faits par des Fonctionnaires ou Citoyens mis hors la loi sont nuls.

25e, 1er mois, an II. Publication et Célébration du Mariage.

4. Les Bois sont ajoutés aux Objets de première nécessité. 13 octobre. 4

5 octobre. Les chiffres et drilles sont compris dans les Objets de première nécessité.

5. Décret concernant l'Ère des François. 14 octobre. 8

Le décret du 5 octobre 1793, instituant la nouvelle Ère des Français commençant le 21 septembre 1792, a été rendu exécutoire dans le Bas-Rhin par l'arrêté du Directoire du Bas-Rhin en date du 14 octobre 1793 (23e jour du 1er mois de l'an II). Les actes des autorités départementales auraient donc strictement dû s'y conformer à partir du 15 octobre 1793. On remarquera au contraire que jusqu'au 1er novembre 1793 les dates sont indiquées tantôt d'après le calendrier grégorien, tantôt d'après le nouveau calendrier républicain. Nous avons indiqué les dates telles qu'elles se trouvent portées sur les actes.

Traitement des Portiers et Concierges des Places de guerre. 9e, 2e mois, an II. 11

20e, 1er mois, an II. Défense d'exporter les Cartons.

25e, 1er mois, an II. Les matelas, draps et couvertures, trouvés dans les Maisons des Émigrés, serviront au casernement.

Durée de la détention pour amendes correctionnelles. 21 Brumaire an II. 4

An II. **Pages.**

Brum. 25. Toutes les Loteries sont supprimées. 20 frimaire. 4

27. Certificats à fournir aux Créanciers par les Receveurs des consignations. — C. P. 12 frimaire. 8

Emploi du produit des confiscations prononcées contre les Accapareurs.— C. P. 14 frimaire. 11

28 brumaire. Ordre aux Citoyens revêtus de Décorations de les déposer aux Municipalités.
Empreinte et Légende des pièces d'un Décime.

Monument consacrant le triomphe du Peuple François sur la Tyrannie et la Superstition. — C. P. 15 frimaire. 8

Relations de la République avec les autres Sociétés politiques. 2 pluviôse. 8

29. Les délais pour les Déclarations pour l'Emprunt forcé sont prorogés jusqu'au 30 Frimaire an II. — C. P. 12 frimaire. 4

Division du ci-devant département de Rhône-et-Loire en deux départemens sous la dénomination de la Loire et du Rhône. — C. P. 14 Frimaire. F : 3. × 6

Injonction aux Entrepreneurs et Régisseurs des charrois militaires de remettre les pièces de leurs comptes dans le délai de quatre décadis. — C. P. 15 Frimaire. F : 3. × 6

Colonne érigée à la place où le fanatisme a fait périr Calas. — C. P. 21 Frimaire. 4

30. Augmentation de la Solde des Troupes employées au service des armées. 24 Frimaire. 4

Frim. 1. Délais pour se pourvoir en cassation en matière civile. — C. P. 14 frimaire. 8

Fonds destinés à indemniser les familles de Militaires et de Marins.

Toute contestation sur recours contre des Jugemens adjudicatifs de Retraits féodaux sera éteinte. 18 frimaire. 8

2 frimaire. Les Fabricateurs de fausse Monnoie étrangère seront punis comme les Fabricateurs de fausse Monnoie Nationale.

2. Secours accordé aux Évêques, Curés et Vicaires qui abdiquent leur état. — C. P. 18 Frimaire. F : 3. × 6

Les dispositions de la Loi du 3 Juin 1793 sur le mode de vente des biens des Emigrés sont communes à tous les Biens nationaux. 20 frimaire. 8

5 Frimaire. Concordance des Lois sur les Jurés avec le Calendrier de l'Ère républicaine.

Nouvelle organisation de l'Infanterie. — C. P. 29 frimaire. (8+8) 16

3. Formation du district de Neuf-Saarverden dans le Bas-Rhin. — C. P. 12 frimaire. 8

An II. **Pages.**

Nivôse 2. Dons civiques de Souliers, Bas et Chemises. 8 pluviôse. **F** : 4. × 8

4 nivôse. Le comité des marchés est chargé de surveiller le rassemblement et la répartition des dons civiques.

3. Payement des chevaux saisis et employés aux remontes. 24 nivôse. 4

4. **Prise de Toulon.** 8 nivôse. 7

Les termes de paiemens pour les Biens des Émigrés seront communs à tous les Biens nationaux. 24 nivôse. 4

Les Biens des ci-devant Tribunaux consulaires sont propriété nationale. 3 pluviôse. 7

5. Les étrangers n'ont pas droit à représenter le Peuple. 22 nivôse. **F** : 3. × 6

Les pièces adressées aux Comités de la Convention devront porter en marge les noms du Département, du District et des intéressés. 11 nivôse. **AFF.**

Prompt Jugement des Officiers prévenus de complicité avec Dumouriez et Custine. 26 nivôse. 7

Remise d'un état des chevaux dont le Ministre de la guerre a disposé. 2 pluviôse. 7

8. La connaissance des Contestations pour les Droits des époux divorcés est attribuée aux Tribunaux de famille. 2 pluviôse. 8

Les honneurs du Panthéon sont décernés à Barra. 3 Pluviôse. 4

Manière dont il sera procédé aux nominations de juges de paix. 10 pluviôse. 4

Les Dénonciateurs et Préposés de la Trésorerie nationale peuvent être entendus publiquement dans les affaires relatives aux faux Assignats. 10 pluviôse. 12

9 nivôse. Biens nationaux dont la propriété indivise appartient à la République et à des Citoyens.

14 nivôse. Circulation des Denrées et Marchandises de première nécessité.

9. Extension aux familles de tous ceux qui auront été tués aux armées du secours accordé aux veuves et enfants des militaires. 3 pluviôse. 4

Les rations d'avoine pour les chevaux de la République sont remplacées par un mélange de paille ou trèfle et de luzerne. 10 pluviôse. 7

Les Filles ou Femmes attachées aux ci-devant Congrégations sont assujetties au Serment. 19 pluviôse. 7

11. Secours pour les veuves et enfans des vainqueurs de Toulon. 8 Pluviôse. 4

Traitement des Officiers des Tribunaux militaires. 8 Pluviôse. **F** : 3. × 6

An II. **Pages.**

Pluv. 13. Correction au Décret du 20 Septembre 1793, relatif aux Certificats de civisme. 9 ventôse. 7

17 pluviôse. Manière dont les Prisonniers doivent être transférés.

Les Biens situés en France provenant des Jésuites de Trèves et autres Communautés étrangères seront vendus comme les autres domaines nationaux. 11 ventôse. 8

Formalités à observer par les Militaires avant leur entrée dans des Hôpitaux.

Mode d'exécution du décret du 6 Août relatif à la démolition des Châteaux-forts. 11 ventôse. 7

14. Solde des Chefs de légion et Officiers de la Garde nationale requis par les Représentans du Peuple. 11 ventôse. F : 4. × 8

Ouvrages de fortification qui seront requis dans les places de guerre.

Certificats de résidence exigés pour être admis à la Liquidation des Pensions, Gratifications ou Secours. 14 ventôse. 7

19 pluviôse. Les Certificats de résidence pourront être déposés jusqu'au 1er ventôse an II, pourvu que leur délivrance soit antérieure au 12 nivôse an II.

16. Tableau des pièces à produire pour les pensions militaires. 23 pluviôse. AFF.

Exploitation des bois pour la Marine. 11 ventôse. ○ 20

L'esclavage des Nègres est aboli. 4 floréal. 4

18. Rapport de Robespierre sur les Principes de morale politique qui doivent guider la Convention dans l'administration intérieure de la République. 1 ventôse. × 20

Époque de paiement des Rentes viagères et des Pensions. 26 ventôse. 4

Exploitation des coupes de bois par les adjudicataires. 20 pluviôse. 4

19. Organisation des Régimens d'artillerie légère. 18 ventôse. F : 4

Erreur de date dans l'article IX de la loi du 2 nivôse an II. 1

21. 50,000 livres sont mis à la disposition du Ministre de la Marine pour les indemnités restant dues aux soldats et sous-officiers qui ont servi dans l'Inde. 26 pluviôse. AFF.

Demande relative au dessèchement des étangs.

Mode de paiement des pensions, indemnités et secours. 3 ventôse. (12+14) 26

Pensions accordées par les ci-devant Municipalités. 19 ventôse. 4

An II. Pages.

Prair. 11. Versement dans les magasins nationaux des grains des biens sequestrés. 4 messidor. × 4

Tous les Citoyens dans l'usage de s'occuper aux travaux de la Récolte sont mis en réquisition. 12

13. Formation de l'École de Mars dans la plaine des Sablons. 17 prairial. 7

Organisation de la fabrique nationale d'horlogerie dans le Doubs. 1 messidor. (7+7. 14

Réunion des articles des lois relatives aux militaires blessés, aux veuves et enfans des défenseurs de la Patrie. 1 messidor. (23+20) 43

23 mai 1792. Sursis pour l'allocation de pensions militaires.

4 juin 1793. Pensions et secours aux veuves de militaires morts pour la République.

6 juin 1793. Pensions des généraux, officiers, sous-officiers et soldats blessés.

8 juin 1793. Pensions des soldats et officiers qui ont perdu l'usage de leurs membres.

16 vendémiaire an II. Pensions aux militaires blessés et à leurs veuves.

5 nivôse an II. Augmentation des pensions accordées aux défenseurs de la Patrie.

21 pluviôse an II. Paiement des pensions et secours aux défenseurs de la Patrie et à leurs familles.

Interdiction de payer des salaires supérieurs au maximum fixé. 11 messidor. 4

14. Réserve des matelas, sommiers, traversins pour les hôpitaux militaires. 3 thermidor. 4

15. Mise en réquisition de prairies pour le rétablissement de chevaux de cavalerie. 22 prairial. 8

16. Les Receveurs des fabriques devront produire leurs comptes dans les deux mois. 16 prairial. × 6

Adresse au Peuple français sur la langue nationale. 3 thermidor. 8

17. Impression des formules de Certificats pour participation aux secours. 17 prairial. F : 8. × 8

18. Défense d'enlever sans besoin urgent des chevaux affectés aux transports militaires. 3 messidor. 4

21. L'étape ne sera plus fournie aux officiers de gendarmerie en tournée. 27 prairial. 4

25. Lettre de la Commission des Transports militaires relative aux rations des charretiers. 1 messidor. 4

26. Les chevaux atteints de vices rédhibitoires constatés dans les vingt et un jours resteront à la charge du propriétaire. 9 messidor. 8

An II. Pages.

Fruct. 30. Levée des scellés chez les Citoyens qui étoient en état d'arrestation chez eux avec des gardiens. 1er vendémiaire. AFF.

2e Sans-Culot. La République ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte. 1er vendémiaire an III. 7

An III.

Vend. 2. Proclamation du Comité du Salut public à l'occasion de la récolte. 6 vendémiaire. 4

2. Les marcs de raisin devront être séchés et brûlés pour la production du salin. 6 vendémiaire. × 4

4. Les acheteurs de bétail doivent être porteurs d'une commission ou certificat. 27 vendémiaire. × 4

5. Les Commissaires des guerres s'attacheront à n'assigner aux militaires que des routes sûres et directes. 15 vendémiaire. × 4

Examen des Aspirans au grade d'Enseigne non entretenu. 15 vendémiaire. F : 2.

6. Les individus qui se sont rendus caution pour d'autres citoyens demeurent déchargés de leur cautionnement personnel. 11 vendémiaire. 4

8. États pour la Fourniture de chevaux aux maîtres de poste. 22 vendémiaire. 4

9. Achat des avoines par les entrepreneurs de transport. 12 brumaire. × 20

10. Les chevaux et mulets de la République continueront à être confiés aux cultivateurs qui s'obligeront à les refaire. 24 brumaire. 4

11. Retour aux parcs des voitures de réquisition. 21 vendémiaire. × 4

12. Ordre de faire battre les grains de la récolte. 19 vendémiaire. 4

Les taillis propres à produire de l'écorce ne seront abattus que du 26 Germinal au 30 Floréal. 2 frimaire. 4

14. Décret appliquant aux lies de vin les dispositions de l'arrêté du 1er vendémiaire an III relatif aux marcs de raisin. 6 brumaire. 7

15. Rectification de l'arrêté du 19 Thermidor an II sur le prix maximum à payer pour les avoines. 28 vendémiaire. F : 2. × 4

17. Formalités pour la fixation des secours pour pertes par l'intempérie des saisons. 17 vendémiaire. 4

18. La Convention nationale au Peuple Français. 26 vendémiaire. (7+7) 14

Emploi des suifs. 24 brumaire. × 16

An III. Pages.

Vend. 18. Gesetz betreffend die Emissarien des Feindes. 24 brumaire × 16

22. Emploi de papier gris pour les enveloppes de lettres officielles. 27 vendémiaire. 4

Défense aux employés des transports militaires de quitter leur poste sans ordre spécial. 7 brumaire. 7

23. Une personne décédée depuis un an sans déclaration ne peut être mise au registre mortuaire sans jugement. 14 frimaire. 7

27. Les Municipalitées sont autorisées à recevoir des soumissions pour les transports militaires. 13 frimaire. 12

Réquisition des bois, charriots, harnois dans les maisons des condamnés et émigrés. 3 nivôse. F : 3.

28. Les chevaux réquisitionnés par l'artillerie seront payés 4 livres 10 s. par collier. 16 brumaire. 4

Défense de mettre en réquisition les messageries nationales. 24 brumaire. 4

29. Réquisition des hommes propres au service de charretier. 6 pluviôse. × 4

Brum. 1. Envoi des États d'actif et de passif des communes. 10 frimaire. 11

5. Arrêté du Comité de législation relatif à la qualification des ci-devant nobles. 12 frimaire. 4

6. Réponse du Comité des Finances, Section de Liquidation relative aux formalités des articles XIII à XV de la loi du 23 messidor an II. 12 frimaire. 4

10. L'agence des subsistances militaires continuera à vendre les peaux aux Tanneurs. 24 brumaire. 11

11. Les Juifs d'Alsace et du Bas-Rhin jouissent des droits de citoyens. 2 frimaire. F : 2. × 4

17. Liquidation des créances particulières sur les communes. 12 frimaire. 8

19. Caractères des faux assignats. 21 brumaire. 4

Extraction de l'huile de faîne. 8 frimaire. × 12

26. Nécessité des passeports pour sortir du territoire. 1 frimaire. 4

28. Les chevaux fatigués des transports seront répartis entre les communes. 2 frimaire. × 8

Établissement de relais pour le transport des subsistances à l'armée. 12 frimaire. × 20

— Seconde instruction de la Commission d'agriculture et des arts pour l'extraction de l'huile de Faîne. 8 frimaire. 11

Frim. 4. Les sentences des tribunaux de famille doivent être déposées aux tribunaux de Districts. 26 frimaire. 4

An III. Pages.

Frim. 6. Défense de requérir les gendarmes pour un service non prévu par la loi. 23 frimaire. 7

13. Les militaires non pourvus de congés réguliers sont tenus de rejoindre leurs corps. 15 nivôse. 4

14. Merlin (de Douai). Rapport à la Convention sur les bruits de paix. 26 Frimaire. (8 + 8) 16

20. **Les grains destinés à être réduits en farines devront être criblés.** 3 nivôse. (22+20) **42**

28. Centralisation des renseignemens relatifs à la contrefaçon des assignats. 28 frimaire. × 8

Nivôse 3. Vente de Maisons et Parcs dépendant de la ci-devant Liste civile. 14 nivôse. ×

6. Réquisition des garçons-meuniers du Haut- et Bas-Rhin. 11 nivôse. × 4

Paiement des secours aux familles des défenseurs de la patrie. 24 nivôse. × 4

13. Les Municipalités sont tenues de s'opposer à tout rassemblement fanatique ou royaliste. 19 nivôse. 4

22. Le décret du 28 frimaire an III chargeant le représentant Bar de recueillir des renseignemens sur les émigrés du Haut et Bas-Rhin est rapporté. 3 pluviôse. 8

24. Fourniture de grains à la commune de Strasbourg. 3 pluviôse. 8

25. Organisation de relais de bœufs pour les transports de l'armée. 27 nivôse. × 4

Pluv. 8. La réquisition sur les fonds des négocians à l'étranger est supprimée. 14 pluviôse. 4

12. Nouveau mode de location pour les domaines afin de déjouer les coalitions. 21 pluviôse. × 8

15. Les dispositions de la Loi du 3 pluviôse an III sont applicables aux fourrages. 6 ventôse. × 4

16. Modération de droits à l'entrée de diverses marchandises. 21 pluviôse. 12

20. Les adjudicataires des coupes de 1792, 1793 et 1794 (vieux style) devront procéder sur-le-champ à leur exploitation. 20 pluviôse. × 4

22. Les autorités constituées devront favoriser la libre circulation des grains. 28 pluviôse. 7

Les municipalités remplaceront les commissaires des guerres dans les localités où il n'y en a pas.

23. Les orges et scourgeons sont mis en réquisition pour la fabrication du pain. 29 pluviôse. 4

Vent. 11. Distribution des secours aux parens indigens des défenseurs de la patrie. 17 ventôse. 4

An III. **Pages.**

Fruct. 13. Mode pour le renouvellement des deux tiers de la Convention. ✕ 8

27. Confiscation et vente des graines saisies en contravention de l'arrêté du 8 fructidor an III. 5e compl. **AFF.** ✕

Compl. 5. Les parens d'émigrés et les ecclésiastiques insermentés ne pourront exercer des fonctions municipales ou judiciaires. 18 vendémiaire IV. **AFF.**

An IV.

Vend. 1. Proclamation de l'Acceptation de la Constitution. 7 vendémiaire. **AFF.**

Acceptation des Décrets des 5 et 13 Fructidor sur la réélection des deux Tiers de la Convention nationale.

10. 12,132. Police intérieure des communes. 9 pluviôse. **AFF.**

13. Proclamation de la Convention au sujet de la conspiration royaliste. 18 vendémiaire. **AFF.**

14. Ordre d'arrêter les courriers et émissaires envoyés par les assemblées de section de Paris. 18 vendémiaire. **AFF.**

16. 12,238. Nouvelle organisation de la Garde nationale parisienne. 12 germinal. **AFF.**

2 germinal. Organisation des gardes nationales sédentaires.

Brum. 1. 12,023. Contribution extraordinaire de guerre sur la contribution foncière. 25 brumaire. **AFF.**

Organisation de la Régie d'Enregistrement. 3 frimaire. (12+.. et 1 tableau) O 24

7. Location et vente des biens nationaux. Brumaire. ✕ 4

Frim. 2. Ajournement du projet de loi sur l'enregistrement. 3 frimaire. O 24

4. 12,045. Mesures pour empêcher la désertion. 13 frimaire. **AFF.**

Le délai de l'amnistie accordée par les lois des 10 & 25 Termidor an III est prorogé.

10. 12,054. Destination des collections des lois existant dans les Administrations de Tribunaux supprimés. 21 frimaire. **AFF.**

12. 12,057. Le refus de Remboursement des capitaux dus par obligations antérieures au 1er Vendémiaire an IV est autorisé. 21 frimaire. **AFF.**

13 frimaire. Mode de paiement en Assignats, à défaut de grains, de l'équivalent de la Contribution foncière et des Fermages.

16. 12,075. Maintien provisoire dans les Manufactures d'armes des chefs d'ateliers et ouvriers faisant partie de la première réquisition. 8 nivôse. **AFF.**

18. Dépôts de matières métalliques existant dans le département. ✕ 4

19. 12,070. Emprunt forcé de l'an IV. 9 nivôse. **AFF.** ✕

An IV. **Pages.**

Vent. 19. Mode de célébration d'une fête de la Jeunesse le 10 Germinal an IV. 27 ventôse. AFF.

19. 12,204. Serment de haine à la royauté de la part des fonctionnaires publics. 1 germinal. AFF.

Le terme pour l'introduction du nouveau régime hypothécaire est prorogé au 1 Messidor an IV.

20. 12,212. Peines contre ceux qui décrieraient les monnaies métalliques de la République. 9 germinal. AFF.

26 ventôse. Loi ordonnant l'échenillage des arbres.

20. 12,244. Mesures pour éviter la vente ou l'abandon des armes et effets d'habillement militaire. 25 germinal. AFF.

25. 12,214. Mesures pour activer les travaux et les progrès de l'Emprunt forcé. 11 germinal. AFF.

Avis aux receveurs et percepteurs de l'emprunt forcé.

Citoyens de la première réquisition dont les parens ont fourni des chevaux et voitures. 29 germinal. AFF.

7 germinal. Circulaire du Ministre de la Guerre aux Administrations.

28. 12,221. Création de deux milliards quatre cents millions de mandats territoriaux. 13 germinal. AFF.

29. 12,233. Proclamation du Directoire pour l'émission des mandats territoriaux. 11 germinal. AFF.

12,232. Dorénavant les Ministres n'ordonnanceront, sur la Trésorerie nationale, qu'en espèces. 1 floréal. AFF.

18 germinal. 12,249. Proclamation de là loi du 7 ventôse an IV contenant des peines contre les fabricateurs et distributeurs de faux mandats.

Germ. 2. 12,229. Ouverture dans les administrations centrales de Département d'un Registre d'exécution des Lois et Arrêtés. 13 germinal. AFF.

7. 12,237. Peines contre les fabricateurs et distributeurs de faux mandats. 22 germinal. AFF.

15. 12,243. Suspension des remboursemens et détermination du mode de paiement des obligations, des loyers et des fermages, 27 germinal. AFF.

17. 12,246. Valeurs admissibles en paiement de l'emprunt forcé. 29 germinal. AFF.

12,257. Peines contre toute provocation à la dissolution du Gouvernement républicain. 9 floréal. AFF.

28 germinal. Mesures répressives des délits commis par la voie de la presse.

22. 12,253. Interdiction de l'usage des cloches pour l'usage d'un culte. 6 floréal. AFF.

25. 12,266. Les pièces de 5 francs de la République seront reçues pour 5 francs un sou trois deniers. 28 floréal. AFF.

27. 12,257. Peine de mort pour les crimes attentatoires à la sûreté de la République. 9 floréal. ×

An IV. **Pages.**

An V. **Pages.**

Frim. 9. 12,464. Addition à la loi du 6 Fructidor an IV sur les patentes. 1 nivôse. **AFF.**

Les dispositions de l'article XIX de la loi du 6 Fructidor par lesquelles les manufacturiers sont dispensés de la patente, sont rapportées.

14. 12,472. Modifications de différentes dispositions des lois des 3 et 4 Brumaire an IV, relatives à la suspension de l'exercice des fonctions publiques et à l'amnistie. 8 nivôse V. **AFF.**

19. 12,470. Prorogation du délai fixé par la loi du 26 Brumaire an IV pour la confiscation des marchandises anglaises. 7 nivôse. **AFF.**

Nivôse 5. 12,480. Perquisitions de bois coupés en délit ou volés. 28 nivôse. **AFF.**

24. 12,488. Droits de sortie de diverses marchandises. 13 pluviôse. **AFF.**

27. 12,489. Ordre d'exécuter les anciens règlemens qui attribuent aux notaires, huissiers et greffiers le droit exclusif de faire les ventes publiques de meubles. 13 pluviôse. **AFF.**

30. 12,493. Expéditions de procédures criminelles. 25 pluviôse. **AFF.**

Pluv. 4. Concours extraordinaire pour pourvoir au remplacement de 80 deuxièmes lieutenants d'artillerie. 23 pluviôse. **F** : 6.

5. 12,494. L'exportation des poils de lapin est prohibée. 25 pluviôse. **AFF.**

15. 12,497. Mode de paiement des arrérages de rentes et pensions entre particuliers. 4 ventôse. **AFF.**

16. 12,498. Les Mandats n'ont plus cours forcé entre particuliers. 4 ventôse. **AFF.**

12,500. Mode de paiement des sommes dont les acquéreurs des biens nationaux restent débiteurs. 11 ventôse. **AFF.**

17. 12,500. Correspondances respectives des Agens municipaux et des Administrations municipales et départementales. 16 ventôse. **AFF.**

18. 12,545. Loi relative aux successions. 7 prairial. **AFF.**

22. 12,502. Mode de retirement des assignats de 100 livres et au-dessous. 24 ventôse. **AFF.**

25. 12,511. Ordre aux militaires absens de rejoindre les armées. 26 ventôse. **AFF.**

12,507. Instruction sur l'arrêté du Directoire exécutif de même date, relatif aux militaires absens. 17 vent. **AFF.**

26. 12,503. Décharge sur la contribution personnelle aux habitans des Départemens qui ont été victimes de la guerre. 14 ventôse. **AFF.**

An VI. Pages.

Brum. 24. 12,654. Exécution des lois relatives aux déserteurs et réquisitionnaires. 22 frimaire. AFF.

27. 12,655. Addition à l'arrêté du 27 Vendémiaire an VI sur la suppression des franchises et contre-seings. 22 frimaire. AFF.

12,698. Mesures pour faire prospérer les institutions républicaines et spécialement l'instruction publique. 13 pluviôse. AFF.

Adresse de l'Administration centrale du Bas-Rhin.

27. 12,780. Mesures pour faire prospérer l'instruction publique. 17 floréal. AFF.

17 Pluviôse. Surveillance des écoles particulières, maisons d'éducation et pensionnats.

29. Ministre de la Justice : Circulaire ordonnant formation de nouvelles listes de Jurés. ✕ 8

Frim. 1. 12,658. Proclamation du Directoire exécutif quant à la guerre contre l'Angleterre. 28 frimaire. AFF.

9. 12,863. Les ci-devant nobles sont assimilés aux étrangers pour l'exercice des droits de citoyen français. 6 nivôse. AFF.

11. 12,864. Mode de remboursement des obligations contractées pendant la dépréciation du papier-monnaie. 6 nivôse. AFF.

15. 12,666. Mode pour l'imposition et le paiement des dépenses administratives et judiciaires. 15 nivôse. AFF.

16. 12,668. Mode de vente des domaines nationaux. 17 nivôse. AFF.

17. 12,669. Mode pour suppléer à la perte des titres de créances sur les émigrés. 17 nivôse. AFF.

12,670. Paiement des arrérages des rentes ou pensions dues sur des biens d'émigrés et non encore liquidées. 17 nivôse. AFF.

12,671. Liquidation des créances sur les émigrés en faillite ou réputés insolvables. 17 nivôse. AFF.

22. 12,672. Réparation des routes. 17 nivôse. AFF.

28. Révocation et poursuite de l'Agent municipal et de l'Adjoint de la Commune de Meistratzheim. 21 ventôse. AFF.

Nivôse 2. 12,694. Impression d'un rapport du Ministre de la justice, concernant l'attribution de la faculté de statuer sur la validité ou l'invalidité de la vente d'un domaine réputé national. 22 pluviôse. AFF.

3. Tarif des Taxes et Droits qui seront prélevés sur les grandes routes. AFF.

24 Fructidor an V. Perception d'une taxe pour l'entretien des routes.

9 vendémiaire an VI. Application de la taxe sur les routes.

An VI. Pages.

Vent. 1. 12,732. Mode de répartition de la récompense nationale due aux défenseurs de la patrie. 19 ventôse. AFF.

2. 12,735. Interprétation de la loi du 15 Thermidor an IV concernant les droits successifs des enfans nés hors du mariage. 21 ventôse. AFF.

5. 12,736. Mode d'emploi des créances non liquidées en acquisition de domaines nationaux. 19 ventôse. AFF.

12.737. Les individus qui ont rempli des fonctions civiles ou militaires parmi les rebelles sont exclus des assemblées primaires 21 ventôse. AFF.

9. Proclamation relative aux assemblées primaires de l'an VI. 17 ventôse. AFF.

11. 12,749. Ratification du traité de réunion de la République de Mulhausen à la République. 19 germinal. AFF.

15. 12,740. L'armée française au Capitole a bien mérité de la patrie. 26 ventôse. AFF.

27 pluviôse. Ordre du jour d'Alexandre Berthier, général en chef de l'armée d'Italie.

18. Instruction pour la tenue des assemblées primaires et communales. 27 ventôse. (..+36) O 72

19. 12,750. Mesures pour assurer le libre cours des rivières et canaux. 14 germinal. AFF.

24. 12,751. Adresses ou pétitions des cercles constitutionnels. 14 germinal. AFF.

Germ. 2. Adresse du Directoire exécutif aux Électeurs. 12 germin. 12

Instruction pour la tenue des assemblées électorales. 12 germinal. (.. + 40.) O 80

12,764. Liquidation de pensions militaires. 11 floréal. AFF.

9. 12,752. Proclamation du Directoire exécutif sur les élections. 15 germinal. AFF.

12,765. Loi relative aux loteries particulières. 12 floréal. AFF.

14. 12,766. Mesures pour la stricte exécution du calendrier républicain. 14 floréal. AFF.

15. 12,768. Loi relative à la contrainte par corps. 11 floréal. AFF.

24. 12,779. La sortie des chanvres blancs peignés, du Haut et du Bas-Rhin, est autorisée. 19 floréal. AFF.

25. 12,783. L'état des biens appartenant aux personnes inscrites sur des listes d'émigrés, sera joint aux demandes en radiation. 11 floréal. AFF.

28. 12,673. *Ministre des Finances.* Inventaire des biens des prévenus d'émigration dans le Bas-Rhin rayés provisoirement. — A. C. 9 prairial. F : 2. ×

An VI. **Pages.**

Flor. 5. 12,814. Paiement des pensions et secours aux ci-devant ecclésiastiques et religieux. 19 prairial. AFF.

7. *Ministre de l'Intérieur.* Les Employés sont admis à prendre une demi-action dans l'Emprunt contre l'Angleterre par 5000 francs de traitement. — A. C. 15 floréal. F : 3.

19. 12,794. Action en rescision pour cause de lésion, contre les ventes d'immeubles faites pendant la dépréciation du papier-monnaie. 9 prairial. AFF.

12,889. Timbre sur les cartes à jouer. 27 fructidor. 12

21. 12,795. Traités et transactions faits entre particuliers sur des droits litigieux ouverts avant et pendant la dépréciation du papier-monnaie. 9 prairial. AFF.

12,801. Formalités à remplir par les Citoyens ayant droit à l'exemption de la taxe d'entretien des routes. 21 prairial. AFF.

23. 12,802. Rééimission de 25 millions de mandats territoriaux en extinction de la dette publique. 21 prairial. AFF.

25. 12,803. Arrêté relatif à la réémission de 25 millions de mandats territoriaux, ordonnée par la loi du 23 Floréal an VI. 21 prairial. AFF.

26. 12,804. Le Citoyen Treilhard est proclamé membre du Directoire exécutif. 21 prairial. AFF.

Prair. 8. Les citoyens qui ont des propriétés dans les colonies devront rapporter un certificat de non émigration, pour obtenir la main-levée des séquestres mis sur leurs biens. 18 prairial. F : 3.

9. 12,816. Translation des bureaux et brigades des douanes sur les nouvelles frontières. 29 prairial. AFF.

14. Signalement de Fellers, ci-devant capitaine du port d'Ostende. F : 1.

15. 12,822. Établissement de bureaux de garantie pour constater les titres des matières et ouvrages d'or et d'argent. 8 messidor. AFF.

5 floréal. Le bureau de garantie pour le Bas-Rhin sera à Strasbourg.

17. Signalement de Guillamard, Officier-payeur du 1er de Dragons, qui s'est évadé avec la caisse du corps. F : 1.

21. 12,823. Jugement des individus qui, à l'apparition de l'ennemi, favorisaient ses entreprises. 8 messidor. AFF.

26. 12,831. Prorogation du délai accordé par la loi du 13 Pluviôse an VI pour la réduction des rentes viagères dont les capitaux ont été fournis en papier-monnaie. 17 messidor. AFF.

Mess. 1. 12,836. Désignation des ouvrages de joaillerie, en or et argent qui sont dispensés du poinçon et du paiement des droits de garantie. 28 messidor. AFF.

An VIII. **Pages.**

Brum. 19. Le Directoire est remplacé par une Commission exécutive de trois membres qui prendront le nom de Consuls de la République. (Bonaparte, Sieyes et Roger-Ducos.) 23 brumaire. AFF.

20 brumaire. Les fonctionnaires non révoqués continueront d'exercer leurs fonctions.

Circulaire du Ministre de la Justice aux Administrations et Tribunaux.

Adresse du Corps législatif au Peuple français sur l'institution d'un gouvernement provisoire 26 brumaire. AFF.

18 brumaire. Circulaire du Ministre de la Police générale à ses concitoyens.

22. 13,157. Abrogation de la loi du 24 Messidor an VII sur les ôtages. 3 frimaire. AFF.

25. 13,159. Formule du serment à prêter par tous les fonctionnaires publics. 11 frimaire. AFF.

27. 13,160. L'emprunt forcé de 100 millions est remplacé par une subvention extraordinaire de guerre. 15 frimaire. 12

13,161. Paiement des rentes et pensions du second semestre de l'an VII. 15 frimaire. AFF.

Frim. 11. 13,163. Prorogation des délais accordés pour le paiement des domaines nationaux. 23 frimaire. AFF.

13,165. Règlement définitif des contributions directes de l'an VIII. 29 frimaire. 8

22. Instruction pour l'exécution de la loi du 3 frimaire an 8, portant établissement d'une Direction des Contributions directes. F : 8.

23. Constitution de la République française. 27 frimaire. ✕

24. Proclamation des Consuls de la République au sujet de la présentation de la Constitution. 28 frimaire. 11

Circulaire du Ministre de la Police générale à ses concitoyens.

13,166. Plan de remboursement, par voie de loterie, du prêt de douze millions offert au Trésor public. 13 nivôse. AFF.

29. L'admission des bons de réquisition en paiement des contributions directes demeure provisoirement suspendue. F : 3.

Nivôse 7. 13,173. Édifices destinés à l'exercice d'un culte. 6 pluviôse. AFF.

21. 13,176. Rachat et aliénation des rentes dues à la République. 23 pluviôse. AFF.

13,175. Les fonctionnaires publics devront faire une promesse de fidélité à la Constitution. 24 pluviôse. AFF.

DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

F. G. Levrault. — In-octavo.

(Français-allemand.)

ARRÊTÉS DE PROMULGATION.

1789. — **Pages.**

Sept. 23. Loi-Constitution française du 14 septembre 1791 et décret de l'Assemblée nationale du 3 septembre 1791. — 52

1792.

Août 15. Pièces trouvées dans le secrétaire du Roi. × — 16

19. Adresse de l'Assemblée nationale aux Français relative à la suspension du Roi. (8+8) O — 16

An II.

Vent. 8. St. Just, Rapport à la Convention nationale et Décret au sujet des personnes incarcérées. 16 ventôse. (20+20) — 40

Germ. 6. Refonte des papiers imprimés. 24 prairial. (16+..) O — 32
Instruction pour parvenir à opérer la Refonte du Papier imprimé et écrit, publiée par la Commission d'agriculture et des arts.

11. Saint-Just. Rapport sur la Conjuration ourdie depuis plusieurs années par les factions criminelles. (28-37) O — 65

Prair. 7. Discours de Maximilien Robespierre. 25 prairial. × — 19

27. Vadier, Rapport portant que Gerle, Catherine Théos, Quesvremont, Amblard seront traduits devant le tribunal révolutionnaire. 21 therm. × — 31

Fruct. 4. Instruction sur les soins à donner aux chevaux pour les conserver en santé sur les routes et dans les camps. — Instruction sur les moyens propres à prévenir l'invasion de la morve; à en préserver les chevaux. 22 et 23 vendémiaire an III. — 133

Sansc. 4. Lindet (Robert, représentant du peuple et membre du Comité du salut public). Rapport fait à la Convention nationale, au nom des comités du salut public, de sûreté générale et de législation réunis sur la situation intérieure de la République. 12 brumaire an III. — 79

An III.

Frim. 14. Vente des poulains des jumens appartenantes à la République. 2 ventôse. — 7

30. Le ministre de l'intérieur au sujet de la juste punition du roi. 11 nivôse. O

An III.		**Pages.**
Flor. 12.	Réclamations des détenus et mis en liberté contre les baux passés pour leurs biens. 26 prairial.	12
24.	État des terres chargées en toutes sortes de produits depuis la dernière récolte. 12 prairial.	4
—	Servan. Conseils aux agriculteurs et propriétaires. 8 messidor. (16+15)	31
Flor. 12.	Abus fait des chevaux et bestiaux destinés aux relais. 16 messidor. ✕	4
Therm. 23.	Merlin. Discours prononcé à Strasbourg à la fête du 10 août. ✕	16
25.	Procès-verbal des signes caractéristiques des faux assignats débarqués à Quiberon par les Anglais et les Émigrés. 21 fructidor.	24
An IV.		
Brum. 28.	A. B. R. — 12,036. Envoi du Bulletin des lois. ✕	12
An VI.		
Fruc. 10.	12,888. Célébration de la fête du 1er vendémiaire. 25 fructidor. (15+14) ✕	29
An VII.		
Frim. 30.	12,978. — Célébration de l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français. 11 nivôse (7+8) ✕	15
Vent. 21.	13,052. — Difficultés concernant les mariages. 7 germinal. F : 6. ✕	
Therm. 10.	Discours prononcé à la Fête des 9 et 10 Thermidor par le Cen Sieyes, Président du Directoire exécutif. 21 thermidor (7+6).	13

In-octavo.

Édition allemande.

Febr. 7.	Resultat des königlichen Staatsrathes, gehalten zu Versailles, den 27ten Dezember 1788. ✕	112
Oct. 30.	Rede gesprochen von Barbaroux in der Sitzung des National-Konvents. Novembre. ✕	16
1793.		
Août 1.	Rapport welchen Barrère im Namen des Ausschusses der öffentlichen Wohlfahrt abgestattet hat. ✕	29
	Die allgemeinen Räthe des Nieder-Rheinischen Departements, des Districts und der Gemeinde von Strassburg an ihre Mitbürger (Souscription volontaire). ✕	4
An II.		
Nivôse 15.	Chabert (Philibert). Anweisung über die Mittel sich des Daseyns des Rotzes bey den Pferden zu versichern. 3. Auflage.	II-40
23.	Saint-Just. Bericht über die Faktionen der fremden Mächte. ✕	32
Flor. 18.	Robespierre. Bericht über die Verhältnisse der religiösen und moralischen Begriffe mit den republikanischen Grundsätzen. 2 prairial. ✕	36

ADMINISTRATION CENTRALE DU BAS-RHIN.

In-octavo.

Français-allemand.

—

DÉLIBÉRATIONS AUTONOMES.

1793. **Pages.**

Juill. 8. Séance des Conseils généraux du département du Bas-Rhin et du District de Strasbourg, réunis. F : 4 ×

Août 1. J. E. Albert, appelé au Tribunal criminel du Bas-Rhin, à ses concitoyens au sujet des assignats. — C. G. 1 août 1793. (16+16) 32

An II.

Fruct. — Aufforderung aus den Beeren des wilden Kornelbaums oder des Hartriegels Brenn-Oehl zu machen ; von dem Bürger Chancey. 2

An III.

Flor. 8. *Repr. Peuple.* — Recensement des foins, pailles, avoines et orges dans les communes. 12 floréal. 4

21. Arrêté de Richou, Représentant, qui prescrit à tous redevables de rentes censitiques, colongères ou fermières de les acquitter provisoirement. 22 floréal. 8

Mess. 12. Arrêté de Richou, Représentant du Peuple, au sujet de l'abus qui a été fait des bestiaux et autres chevaux destinés aux relais. 16 messidor. 4

An IV.

Brum. 28. 12,036. L'Administration du Bas-Rhin continuera provisoirement l'impression et l'envoi du bulletin des lois. 12

An V.

Brum. 22. Mesures contre les progrès de l'épizootie dans les districts de Landau, Wissembourg et Haguenau. (14+15) 29

Fruct. 9. A. C. — Cours des Assignats depuis le 1er Janvier 1791 jusqu'au 1er Germinal an IV et des Promesses de Mandats jusqu'au 10 Thermidor an IV. (8+8) × 16

An VII.

Niv. 14. A. C. Célébration de la fête anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français. × 15

—

ADMINISTRATION CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

In-folio.

ARRÊTÉS DE PROMULGATION.

1792

Copie de la lettre écrite par M. Lajard, Ministre de la Guerre, à MM. les Administrateurs des Directoires de Département. 22 juin 1792. (Création de 54 compagnies ranches. (Français-allemand.) 4 p. ×

1793.

Juin 1. — Ecclésiastiques portant encore les anciens habits de leur état. 5 juin. 4 p.

Juillet 10.— Les charretiers et conducteurs de voitures tiendront invariablement leur droite sur les routes. 30 mai. (4+4). 8 p. ×

An II.

Commission des secours publics. Instruction relative à l'exécution de la loi du 13 Prairéal. (Français-allemand.) 23 p.

DÉLIBÉRATIONS AUTONOMES.

1793.

Août 17. — Les Chefs de légions du Département feront sur le champ l'appel de tous les citoyens de la première classe de la réquisition militaire, pour les former en bataillons. (Français-allemand.) 4 p.

An VII.

Ventôse 23.— Les fermiers nationaux devront verser directement à la ville de Strasbourg 20,000 quintaux de grains sans passer par les magasins militaires. — *Vernerey, Repr. Peuple.* 24 ventôse. (Français-allemand.) 1 p.

An V.

Pluviôse. 21. — A. C. — Liste des candidats inscrits aux Administrations municipales du département du Bas-Rhin, en conformité de la loi du 25 fructidor an 3, pour les fonctions législatives, auxquelles l'Assemblée électorale dudit département est dans le cas de nommer dans le mois de Germinal prochain. 6 p. ×

Pluviôse 21. — Liste des candidats inscrits aux Administrations municipales du Département du Bas-Rhin, en conformité de la Loi du 25 fructidor an 3, pour les fonctions dans l'ordre judiciaire, auxquelles l'Assemblée électorale dudit Département est dans le cas de nommer dans le mois de Germinal prochain. 7 p.

Pluviôse 29. — A. C. — Tableau de toutes les Assemblées primaires du département du Bas-Rhin, dressé en conformité de l'article 19 de la Constitution, et des Lois du 25 Fructidor de l'an III et 19 Vendémiaire de l'an IV de a République française, une et indivisible. 48 p. ×

An VI.

Département du Bas-Rhin. A. C. Premier état des dons patriotiques effectués jusqu'au . . . . . . an 6 par les Citoyens ci-après dénommés, pour contribuer au succès de l'expédition d'Angleterre . . . . . In-folio de.. p.

— Second état, jusqu'au 11 Pluviôse. 14 pluviôse. In-folio de .. p. ×

— Troisième état, jusqu'au ... an VI. . . . . . . In-folio de .. p. ×

— Quatrième état, jusqu'au ... an VI . . . . . . In-folio de .. p. ×

— Cinquième état, jusqu'au ... an VI. . . . . . . In-folio de .. p. ×

— Sixième état, jusqu'au ... an VI. . . . . . . In-folio de .. p. ×

— Septième état, du 10 au 30 Ventôse an VI. 15 germinal. In-folio de 24 p. ×

An IX.

Floréal 9. — Niederrheinisches Departement. Gemeinde-Bezirk von Strassburg. Gemeinde-Wahlen des 9ten Jahres. Allgemeines Namensverzeichniss der, des œffentlichen Dienstes wegen, abwesenden stimmfähigen Bürger. 16 p. ×

Fructidor 3. — Département du Bas-Rhin. Arrondissement de Barr. Élections communales de l'an IX. Listes des notables communaux de l'arrondissement de Barr. 12 p. ×

